



# Assemblée générale

Cinquante et unième session

**5<sup>e</sup>** séance plénière

Lundi 23 septembre 1996, à 15 heures

New York

*Documents officiels*

*Président* : M. Razali ..... (Malaisie)

*La séance est ouverte à 15 heures.*

## **Allocution de M. Ernesto Samper Pizano, Président de la République de Colombie**

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va d'abord entendre une allocution du Président de la République de Colombie.

*M. Ernesto Samper Pizano, Président de la République de Colombie, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.*

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M. Ernesto Samper Pizano, Président de la République de Colombie, et je l'invite à prendre la parole à l'Assemblée générale.

**Le Président Samper Pizano** (*interprétation de l'espagnol*) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous féliciter de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale des Nations Unies. Je vous salue en ma qualité de Président du Mouvement des pays non alignés et tiens à souligner qu'au cours de votre carrière vous avez été étroitement associé à la défense des intérêts des pays en développement. Il en va de même pour le Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, qui nous a honorés de sa présence au dernier sommet du Mouvement des non-alignés, qui s'est tenu à Cartagena de Indias.

Au cours de ces dernières années, la Colombie a livré une rude bataille contre le narcotrafic. Dans cette bataille, des juges, des policiers, des journalistes et des personnes innocentes ont perdu la vie; au total plus de 20 000 personnes ont péri au cours des 10 dernières années. En fait, la semaine dernière, dans le sud du pays, plus de 50 soldats de l'armée colombienne, qui détruisaient des cultures illicites et des laboratoires de traitement de la cocaïne dans la jungle, ont été massacrés par des guérilleros qui défendent les intérêts du narcotrafic. La mère de l'un des jeunes qui ont été tués, un soldat de 17 ans, m'a demandé le lendemain, avec des larmes dans les yeux : pourquoi?

Qu'il me soit permis d'essayer de répondre à cette mère et à tous ceux qui sont victimes de cette guerre, non seulement en Colombie, mais également dans le monde entier. Les valeurs morales, la démocratie et la sécurité sont menacées. Nous livrons cette guerre pour préserver et maintenir ces valeurs, pour préserver et protéger nos jeunes, ainsi que notre forme démocratique de gouvernement, mais surtout pour protéger notre sécurité nationale. Aucun pays ne doit rester étranger à la lutte contre les drogues. C'est une guerre qui est menée aujourd'hui dans tous les pays du monde, étant donné le pouvoir illimité des puissantes organisations criminelles et terroristes internationales dont les tentacules s'étendent à toute la planète.

Maintenant que la guerre froide est terminée, les Nations Unies et le monde doivent concevoir et mettre au point une stratégie pour éliminer la plus grande menace qui

pèse sur la sécurité mondiale et la stabilité à l'heure actuelle : la menace que font peser les drogues. Il s'agit d'une épidémie qui peut saper, plus que toute autre guerre, la structure des valeurs qui étaye l'aptitude à gouverner des systèmes démocratiques.

Alors que nous nous préparons à aborder le XXI<sup>e</sup> siècle, j'invite tous les représentants du monde qui sont ici présents, ou représentés, à réfléchir collectivement, et surtout sincèrement, à cette proposition, que la Colombie présente avec l'autorité morale que lui octroie le fait d'être la nation qui a le plus souffert, qui a le plus investi et qui a payé les coûts économiques et sociaux les plus élevés dans cette lutte contre le narcotrafic.

Ces dernières années, la Colombie a dépensé 14 fois plus de ressources pour combattre le narcotrafic que n'en investit annuellement à cette fin la communauté mondiale par le biais du système des Nations Unies. Grâce à cet effort résolu, la Colombie a pu éviter la distribution annuelle dans le monde de plus de 6 milliards de doses de drogues destinées aux consommateurs de stupéfiants.

Moi-même, j'ai été victime du trafic de drogue. Il y a quelques années, j'ai été l'objet d'une tentative d'assassinat qui a failli me coûter la vie. Quatre des onze balles qui m'ont atteint n'ont pu être extraites. Plus récemment, j'ai été victime d'une autre tentative d'assassinat, celle-ci de nature morale. On m'a accusé d'avoir permis que l'argent du cartel contribue à ma campagne. Néanmoins, mon gouvernement a oeuvré d'emblée pour arrêter les criminels et détruire totalement le puissant cartel de Cali.

Dieu merci, j'ai également survécu à cette attaque. Le Congrès de la République qui juge le Président en vertu de la Constitution, m'a totalement lavé de tout soupçon à l'issue d'un long procès qui, sur ma demande, s'est déroulé publiquement. Avant d'arriver ici, il y a à peine 48 heures, j'ai encore été victime d'une autre tentative. De l'héroïne a été introduite à bord de mon avion pour salir la Colombie et son gouvernement démocratique. Ce fait montre que les organisations criminelles ont le pouvoir d'atteindre pratiquement toute institution de notre société, n'importe où dans le monde. C'est néanmoins le front haut que je me présente devant cette assemblée qui représente la démocratie du monde, et personne ne m'empêchera de présenter au monde les propositions de la Colombie tendant à lutter contre les organisations de trafic des drogues.

Je prends la parole aujourd'hui devant l'Assemblée alors que je porte en moi les traces douloureuses de ces attaques, les mêmes que portent tous les Colombiens qui ont

été blessés physiquement en raison du narcoterrorisme et moralement du fait de malentendus au niveau international. Je ne suis pas ici pour me plaindre mais pour proposer une solution à ce fléau des temps modernes. Je suis en effet convaincu que le monde est en train de perdre la guerre contre les drogues. La solution devra être aussi globale, irréversible et rapide que les dommages que provoquent les crimes et les drogues dans l'esprit des jeunes utilisateurs partout dans le monde.

Les acquis de la Colombie et ceux d'autres pays ne signifient pas que le problème du trafic des drogues ait été éliminé dans le monde. Ce problème ne pourra être résolu que lorsque tous les pays sans exception assumeront sans la moindre hypocrisie les responsabilités qui leur incombent et qui ne peuvent être attribuées à autrui.

Pour réaliser cet objectif, il faut préciser les paramètres d'une grande alliance contre la drogue, qui doit être vouée à l'action décisive et immédiate. En cas d'échec, le trafic des drogues, entreprise transnationale la plus sinistre du monde, dont les ressources se chiffrent à 500 milliards de dollars par an — plus que l'industrie du pétrole dans le monde — continuera à corrompre et contaminer l'humanité.

Jusqu'à présent, l'action internationale n'est pas très encourageante au vu des statistiques. L'utilisation des drogues continue d'augmenter grâce à la tolérance de certains gouvernements. Les saisies et confiscations de drogues ne dépassent guère 10 % des quantités qui transitent dans le monde. Face à cette triste réalité, nous n'avons que deux possibilités : nous accuser les uns les autres ou coopérer. Ou nous continuons à nous critiquer les uns les autres, ou nous travaillons ensemble. L'action multilatérale face à ce problème est la seule possibilité. L'interventionnisme n'est pas la bonne voie. Les mesures interventionnistes ou unilatérales ne font, et nous l'avons vu récemment, qu'affaiblir la confiance mutuelle et la capacité des gouvernements à prendre des mesures et qu'ouvrir la voie à la consolidation d'organisations criminelles.

La Colombie propose un plan d'action global contre les drogues, qui se fonde sur les principes de la responsabilité collective, de l'égalité et d'une approche intégrée : responsabilité collective, car nous sommes tous responsables du problème de la contamination éthique, politique, sociale et économique qui résulte du trafic des stupéfiants dans le monde; égalité, car aucun pays ne peut s'arroger le droit de juger la conduite d'autrui sur une question dont la responsabilité incombe à tous eu égard aux normes de conduite collectives et planétaires; et intégration, car tous les aspects du processus — production agricole, traitement industriel,

transport, distribution, consommation et blanchiment d'argent — doivent être traités simultanément avec la même énergie.

La Colombie veut participer à la recherche d'une solution; elle ne veut pas être mise à l'index pour un problème dont elle est également victime. Les questions d'un ordre du jour planétaire contre les drogues sont les suivantes : premièrement, s'agissant de la mise au point d'un mécanisme social pour éliminer les cultures illégales, il ne suffit pas d'éliminer ces cultures si nous ne pouvons offrir des solutions de rechange aux petits cultivateurs.

La Colombie appuie la proposition novatrice du Président français, Jacques Chirac, de créer un mécanisme d'achat de produits agricoles qui se substituerait aux cultures illégales à un prix voisin de celui payé pour la cocaïne, la marijuana et l'opium. La création de ce mécanisme devra s'accompagner de la volonté d'oeuvrer à l'élimination aérienne et manuelle sur cinq ans, ce qui permettrait d'éliminer ces cultures illicites dans le monde.

Deuxièmement, il faut contrôler le trafic de précurseurs chimiques et d'armes qui sont un facteur d'accélération du trafic des drogues et de la violence qui en résulte. Dans le cadre de la Convention de Vienne, le système des Nations Unies doit définir des normes concrètes pour réglementer l'homologation avant embarquement de précurseurs chimiques destinés aux pays producteurs de drogues et contribuer à la mise au point de systèmes efficaces pour contrôler la vente des armes vers ces mêmes destinations.

S'agissant d'un mandat pour combattre le blanchiment de l'argent, seule une action décisive contre les profits générés par le trafic des drogues peut interrompre le recyclage de ces ressources dans des centres de production et de distribution. Quatre-vingt pour cent de l'argent généré par le trafic des drogues circulent maintenant dans les circuits économiques et financiers des nations industrialisées. Il faut des contrôles plus stricts du système bancaire et des industries dont les transactions clandestines de biens et de services servent à blanchir l'argent généré par la drogue.

Nous proposons que le mandat de l'accord européen régissant le blanchiment de l'argent, les enquêtes, la saisie et la confiscation des biens provenant du trafic des drogues soit étendue au niveau global. Parallèlement, nous devrions appliquer mondialement les décisions prises à la Conférence ministérielle mondiale sur la criminalité transnationale qui s'est tenue à Naples en 1994.

S'agissant du centre de surveillance mondial pour la coopération dans les opérations menées contre les cartels et les réseaux de trafic des drogues, nous pensons que pour lutter au plan international contre la criminalité qui commence en un lieu, se continue dans un autre et se termine au point de consommation, l'action combinée de tous les pays est requise pour étendre les opérations des services de renseignements et les opérations de police qu'exigent la saisie des marchandises, le démantèlement des réseaux et la poursuite des trafiquants et des distributeurs de drogue nationaux. La Colombie propose une telle organisation d'un centre mondial de services de renseignements pour lutter contre le trafic des drogues. Ce centre coordonnerait la collecte de toutes les preuves recueillies par chacune des forces de police du monde, afin de lutter contre les trafiquants de drogues multinationaux unifiés en lui opposant un front également unifié.

S'agissant des programmes qui réduisent effectivement la demande, des statistiques inquiétantes montrent que la consommation ne décline pas mais augmente, et qu'elle le fait dans les secteurs les plus vulnérables de notre société : parmi les jeunes et les minorités ethniques. À moins de réduire la demande, la tâche qui consiste à lutter contre l'offre restera inefficace et ne pourra aboutir à la solution définitive du problème.

On ne peut faire porter tout le fardeau de la lutte contre la drogue aux pays producteurs de drogues, lesquels sont le maillon le plus faible. Il s'agit d'un marché qui doit être contrôlé des deux côtés. À partir d'un accord sur les objectifs à attendre pour réduire la consommation, nous proposons l'adoption d'un plan intégré incluant des campagnes de prévention, des actions par les organisations non gouvernementales et des initiatives de santé publique accompagnées de lois plus strictes à l'égard de la distribution et la consommation de drogues illégales.

Enfin, nous proposons un traité mondial de coopération juridique dans la guerre menée contre les drogues et le terrorisme. Cette coopération doit dépasser les frontières. Le droit souverain de chaque nation d'appliquer sa justice dans son propre territoire pour des crimes commis à l'intérieur de ses frontières étant admis, aucune nation ne doit accepter de servir de refuge ou de sanctuaire au crime organisé. La réciprocité juridique et la coopération dans l'échange de preuves, la criminalisation et la saisie juridique des biens dérivés du trafic des drogues et du terrorisme, l'extradition et la création de prisons de haute sécurité dotées de normes soumises à un contrôle international doivent être partie intégrante de cette stratégie.

Sans saper les accords bilatéraux ou régionaux, ces accords de coopération juridique établiraient la base de la constitution ultérieure d'un tribunal international contre le crime organisé. Les pays signataires traduiraient les criminels internationaux tels que les trafiquants d'armes, les trafiquants de drogues, les blanchisseurs d'argent et les terroristes devant ce tribunal, selon les termes de leurs accords de participation.

La Colombie propose à l'Assemblée la création d'un groupe d'experts qui serait chargé de mettre au point un calendrier et un plan d'action pour cette proposition d'ordre du jour global de la guerre contre les drogues. Un examen initial des progrès du groupe pourrait être fait au cours de la session extraordinaire de 1998 de l'Assemblée générale, dont la tenue a été proposée par le Gouvernement du Mexique. Le groupe d'experts serait formé en quatre mois et la Colombie serait heureuse d'accueillir sa première réunion. Je demande aux dirigeants du monde de faire connaître à la Colombie leurs recommandations quant à la meilleure façon d'organiser le travail de ce groupe d'experts.

La globalisation des problèmes dans le monde d'aujourd'hui intervient à une allure plus rapide que la globalisation des solutions. Le terrorisme et le trafic des drogues et d'armes ne respectent pas les barrières ou les frontières nationales. Les pays en développement ont moins de possibilités et de ressources pour affronter ces menaces qui gagnent du terrain et devant lesquelles ils ne sont ni faibles ni forts, mais seulement victimes.

J'invoque la mémoire de ceux qui ont perdu la vie dans ces guerres, lesquelles se poursuivront au cours du prochain siècle. J'invoque l'avenir de nos enfants, menacés par les bombes, les drogues illégales et les fusils. J'invoque la simple cause de la coexistence dans le monde afin que nous nous engagions dans cette tâche formidable : barrer la route au crime organisé qui menace aujourd'hui notre droit à gouverner le monde en paix. Finalement, j'invoque les larmes de toutes les mères et les jeunes du monde qui ont été sacrifiés dans le combat contre les drogues ou par leur utilisation. Puisse Dieu éclairer notre chemin afin que nous puissions continuer cette bataille.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*): Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Président de la République de Colombie pour sa déclaration.

*M. Ernesto Samper Pizano, Président de Colombie, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.*

## Point 9 de l'ordre du jour (*suite*)

### Débat général

#### **Allocution de S. E. le Très Honorable Sir Julius Chan, KBE, GCMG, MP, Premier Ministre de la Papouasie-Nouvelle-Guinée**

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre de la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

*Sir Julius Chan, Premier Ministre de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, est escorté à la tribune.*

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue au Premier Ministre de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, Sir Julius Chan et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

**Sir Julius Chan** (Papouasie-Nouvelle-Guinée) (*interprétation de l'anglais*) : Au nom du peuple et du Gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, je vous félicite, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa cinquante et unième session. Les relations chaleureuses qui se sont développées entre nos deux pays font que je suis particulièrement heureux de vous souhaiter la bienvenue à ce poste élevé et à vous souhaiter plein succès dans l'exécution de vos fonctions. J'aimerais aussi exprimer notre reconnaissance sincère à votre prédécesseur pour la sagesse avec laquelle il a dirigé nos délibérations pendant l'historique cinquantième session de l'Assemblée générale.

La grande proximité de l'an 2000 soulève la question de savoir si nous allons essayer de faire du tournant du siècle un tournant pour l'ONU et de quelle façon. Malgré les discours nombreux et propices à la réflexion prononcés à l'occasion du cinquantième anniversaire, j'ai le regret de dire que les signes des changements fondamentaux et radicaux nécessaires se font toujours attendre. Pourtant, nous vivons à une époque où la seule constante est le changement. Le préambule de la Charte énonce clairement que l'ONU elle-même était — et continue d'être — un facteur de progrès. Si nous voulons que notre organisation demeure apte à relever les défis qui nous attendent, alors elle devra, comme ses Membres, s'adapter et continuer de s'adapter à mesure que le monde évolue.

Conçue pour porter la vision de l'humanité au-delà de l'horizon de destruction engendré par la guerre mondiale,

l'ONU doit sans cesse se réinventer afin de jouer un rôle efficace dans un monde en mutation rapide. L'ONU s'est en fait avérée efficace dans un type particulier de changement : en ajoutant à notre ordre du jour des responsabilités et des activités dans des domaines tels que le maintien et le rétablissement de la paix, les droits de l'homme et le développement durable. Elle a cependant obtenu moins de succès dans la rationalisation de ses opérations et de son support administratif.

L'humanité a besoin d'une Organisation des Nations unies plus focalisée, allégée et énergique. Sans une réforme interne, le risque de surcharge n'est que trop réel — surcharge dont on peut dire qu'elle existe déjà. Plus important encore, nous, les Membres des Nations Unies, devons faire plus, beaucoup plus, pour adapter les institutions clés aux circonstances nouvelles et toujours en évolution du monde postcolonialiste, le monde de l'après-guerre froide.

Presque tout le monde est d'accord quant à savoir quelles sont les principales questions et options. Pourtant, s'agissant de ses membres permanents, le Conseil de sécurité, en particulier, reste comme toujours le produit de décisions prises avant l'accession de la plupart des États Membres à l'indépendance. Certaines des critiques les plus fortes exprimées au sujet du coût et des prétendues inefficacités de l'ONU proviennent d'États Membres parmi les plus longs à verser leurs contributions. Bien qu'ils critiquent la faiblesse des résultats obtenus par l'Organisation, ils sont souvent parmi les premiers à préconiser de lui confier de nouveaux mandats. Leurs actions — et leur inaction — donnent à penser qu'ils confondent réduction des ressources dont l'ONU dispose et réforme réelle.

Comme d'autres membres du Mouvement des non-alignés, la Papouasie-Nouvelle-Guinée est résolument décidée à réformer le Conseil de sécurité. Bien que nous reconnaissons que ceux qui sont le plus favorisés par les arrangements actuels sont les mieux placés pour retarder ou empêcher le changement, nous croyons fermement que la composition du Conseil devrait être modifiée. Elle doit mieux tenir compte de la répartition géographique et de l'égalité souveraine des États Membres. Préoccupée par le fait qu'il semble qu'il faille plus de temps pour réformer l'ONU qu'il n'en n'a fallu pour la former, la position et le vote de la Papouasie-Nouvelle-Guinée sont catégoriquement en faveur du changement. Nous croyons que le moment est venu d'agir.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée s'est lancée dans un ambitieux programme de réformes internes, y compris des

changements constitutionnels et de politique économique. Après avoir légiféré sur un nouveau système de gouvernements provinciaux et locaux, de façon à améliorer la prestation de services à notre peuple, nous nous employons activement à le mettre oeuvre. Vingt et un ans après nous être dotés d'une Constitution «maison», nous sommes maintenant engagés dans un processus complet de réforme qui est également «maison».

Mon gouvernement est tout aussi décidé à mener à bien un ajustement structurel complet. Suite à la décision de dévaluer et de laisser flotter notre devise nationale, le kina, nous sommes en train de réduire la dimension du secteur public. Nous travaillons à rendre les relations officielles avec le secteur privé plus amicales vis-à-vis du monde des affaires et nous encourageons les entreprises commerciales. Bien que les institutions internationales et les donateurs d'assistance étrangère fournissent un appui précieux, l'élan, l'orientation et le rythme de la réforme sont définitivement propres à la Papouasie-Nouvelle-Guinée. En qualité de membre du Gouvernement qui a conduit la Papouasie-Nouvelle-Guinée à son indépendance, je ne permettrai pas que notre souveraineté nationale — ou la capacité de notre gouvernement de satisfaire les besoins de notre peuple — soit maintenant compromise.

L'expérience des difficultés de la réforme entreprise au plan national a renforcé l'attachement de mon gouvernement à la réforme de l'ONU. Les principes restent les mêmes. Nous appuyons fermement les efforts destinés à doter le monde d'une organisation vraiment efficace, souple et apte à s'attaquer aux défis du XXIe siècle grâce à la coopération de tous.

L'ONU est basée sur l'idée que la sécurité implique beaucoup plus que la défense militaire contre les menaces d'attaques armées. Consciente des menaces et des limitations en matière de légitime défense auxquelles nous et d'autres petits États devons faire face, la Papouasie-Nouvelle-Guinée a toujours considéré la sécurité collective comme une clef importante de la sécurité nationale. La diplomatie est le moyen par lequel nous cherchons à coopérer avec tous les autres États attachés à la paix.

En tant que Président en exercice du Melanesian Spearhead Group (MSG), je suis heureux d'annoncer que nous avons accueilli les Fidji en tant que nouveau membre à notre sommet en juin. Nous avons également adopté un document — «La Mélanésie au-delà de l'an 2000» — qui expose nos objectifs et notre stratégie pour la deuxième décennie du MSG.

Nous avons souligné notre attachement à la coopération sur une base étendue et nous avons également approuvé une proposition sur la limitation des armements. Le Forum du Pacifique Sud est en train de mettre au point cette idée à l'échelle régionale. Après l'extrême indignation soulevée dans le Pacifique Sud, lorsque la France a repris son programme d'essais nucléaires en Polynésie française, l'année dernière, je puis maintenant indiquer que ce programme a pris fin. Les puissances nucléaires restantes ayant des intérêts dans notre région — la France, le Royaume-Uni et les États-Unis d'Amérique — ont signé le Traité sur la zone dénucléarisée du Pacifique Sud (Traité de Rarotonga). La France a été réadmise en tant que partenaire au dialogue post-Forum.

Bien que nous nous félicitons de l'évolution de ces 12 derniers mois, la Papouasie-Nouvelle-Guinée est convaincue qu'il faut en faire davantage pour que notre région puisse être déclarée véritablement zone dénucléarisée. Les besoins non encore satisfaits comprennent un traité de plus vaste portée, un suivi systématique des anciens sites d'essais, le nettoyage, l'indemnisation, la création de sources de revenu de remplacement pour la population de la Polynésie française.

Le Traité de Rarotonga est complété par la Déclaration de Lakatoro sur la coopération pour la dénucléarisation en Océanie du MSG. Les efforts régionaux et sous-régionaux sont encore complétés par des arrangements analogues négociés au cours de l'année écoulée en Asie du Sud-Est et en Afrique, ainsi que par des arrangements beaucoup plus anciens qui s'appliquent à l'Antarctique et à l'Amérique latine. La Papouasie-Nouvelle-Guinée se félicite de la proposition brésilienne d'établir un lien entre tous ces arrangements pour en faire une zone complètement dénucléarisée qui couvrirait l'ensemble de l'hémisphère Sud. Ayant appuyé l'adoption récente du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, nous aimerions maintenant le voir étendu aux simulations illégales, à la limitation de la mise au point et de l'acquisition de nouvelles armes nucléaires et, enfin, à la réalisation d'un désarmement complet.

Le Forum du Pacifique Sud a exprimé son appui à la conclusion rapide de négociations portant sur un régime juridique couvrant la responsabilité civile pour dommages nucléaires.

Résolu à promouvoir la coopération contre les menaces qui pèsent sur notre région, le Forum du Pacifique Sud s'emploie à élaborer un arrangement par lequel les États membres peuvent répondre aux demandes légitimes d'assistance émanant des services des uns et des autres ayant subi

une formation appropriée, y compris la police. Le même arrangement pourrait également être utilisé pour des consultations visant à aider à prévenir, gérer et régler les différends. Nous continuons à étendre, approfondir et diversifier d'autres domaines de coopération en matière de sécurité, y compris le maintien de l'ordre.

Conformément aux accords régionaux, la Papouasie-Nouvelle-Guinée a adopté un code complet de pratiques d'exploitation forestière visant à promouvoir l'utilisation durable et le traitement à l'intérieur du pays d'une ressource naturelle riche renouvelable.

Nous sommes extrêmement préoccupés par la menace que pose le changement climatique pour la survie même des atolls de faible élévation. Des pays entiers de notre région courent un risque d'extinction. La Papouasie-Nouvelle-Guinée s'associe aux autres pays en développement pour appeler les pays industriels avancés à voir au-delà de leurs intérêts égoïstes immédiats et à adopter des objectifs précis pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. C'est un sujet qui suscite une grande émotions très fortes dans nos pays.

Avec les autres États côtiers de la région, nous attendons que les nations qui pêchent dans des eaux lointaines coopèrent avec nous, en particulier dans le cadre de l'Accord sur les stocks chevauchants et sur les stocks de poissons grands migrateurs, de façon à ne pas affaiblir les arrangements régionaux existants.

Dans la région plus large de l'Asie-Pacifique, notre pays appelle à la réduction des sources évitables de tension, d'incertitude et de risque dans la péninsule coréenne, à la fois dans l'intérêt des pays directement concernés et en raison de leurs effets potentiellement défavorables sur d'autres pays.

Préoccupé par les événements qui ont eu lieu au début de l'année, je répète l'appel lancé l'année dernière à l'ONU pour qu'elle fasse de son mieux en vue d'atténuer les tensions qui existent entre les deux côtés du détroit de Taiwan. Des organisations régionales importantes ont trouvé des moyens de suivre le principe à l'intérieur de la région. Le Parlement européen a adopté une résolution recommandant à l'ONU de spécifier les options pour que Taiwan puisse participer aux activités des organes responsables devant l'Assemblée générale. L'ONU a l'obligation de contribuer au maintien d'un environnement sûr dans lequel la croissance économique et les autres formes de développement peuvent être poursuivies pour que les peuples de la région puissent en bénéficier aussi bien que leurs parte-

naires de par le monde. Par conséquent, le moment est venu de régler la question de la participation de Taiwan aux institutions et aux processus établis en vue de promouvoir les objectifs universels de la Charte des Nations Unies.

Le respect de la souveraineté nationale des États Membres est à la base de la Charte. Les petits États insulaires en développement ont tendance à être particulièrement vulnérables à une vaste gamme de menaces potentielles. Leur développement, leur survie même sont souvent tributaires de la coopération et du droit internationaux.

Ayant accédé à l'indépendance nationale sous la supervision de l'ONU, la Papouasie-Nouvelle-Guinée est tout acquise au Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Malgré les critiques formulées par certains milieux, nous avons donc été heureux d'accueillir le séminaire régional du Comité spécial qui s'est tenu à Port Moresby au mois de juin. Avec les autres membres du Melanesian Spearhead Group et du Forum du Pacifique Sud, nous restons fermement attachés à la décolonisation sans heurt de la Nouvelle-Calédonie, avec des sauvegardes spéciales pour les autochtones Kanaks. Nous n'accepterons pas les tentatives illégitimes visant à retarder ou à faire dérailler l'application des Accords de Matignon. Ayant examiné le comportement du Gouvernement français ailleurs dans la région, nous nous demandons si la Polynésie française, ainsi que les îles Wallis-et-Futuna ne devraient pas être incluses dans la liste des territoires non autonomes de l'ONU. La communauté internationale a le devoir de veiller à ce que la France honore ses engagements envers les habitants de notre région et une responsabilité primordiale doit être le droit à l'autodétermination.

À Bougainville, mon gouvernement est fermement résolu à faire tout ce qui est en son pouvoir pour résoudre la crise qui a secoué la province de Bougainville dans mon pays, depuis 1989. Par conséquent, j'ai négocié un cessez-le-feu, pris des dispositions pour déployer une force de maintien de la paix régionale et accepté de tenir des pourparlers de paix en octobre 1994, uniquement pour découvrir que les dirigeants militants ne respectaient pas les accords conclus. Mon gouvernement reste prêt malgré tout à poursuivre les pourparlers avec ceux qui voudront bien dialoguer avec lui. Nous avons créé le Gouvernement transitoire de Bougainville et nous continuons de protéger la population contrainte de s'enfuir, du fait des activités criminelles perpétrées par une minorité militante et armée. Nous continuons de rétablir les services et d'encourager la réconciliation mais le bilan des destructions, des blessés et des

morts causés par les militants ne cesse de s'alourdir et le Gouvernement national n'a eu d'autre choix que de lever le cessez-le-feu, le 21 mars 1996.

Même actuellement, des bandes rivales de criminels armés continuent de menacer la vie de la population innocente, cherchant à détruire ce que le peuple, les dirigeants de province et le gouvernement national font ou ont reconstruit. Elles sapent tous les efforts entrepris pour maintenir l'ordre public. Dans une attaque particulièrement barbare, le 8 septembre de cette année, 12 membres de nos forces de sécurité ont été tués dans le Centre de soins de Kangu, dans le Bougainville du Sud.

En dépit des efforts les plus néfastes de l'armée révolutionnaire de Bougainville et de ses sympathisants à l'étranger, mon gouvernement reste ferme. Nous ne leur donnerons pas la satisfaction de nous éloigner de nos objectifs fondamentaux : le rétablissement de la paix et la reconstruction de tout ce qu'elles ont détruit.

Nous nous félicitons de la compréhension dont a fait preuve la Commission des droits de l'homme des Nations Unies lorsqu'elle a examiné la situation à Bougainville au début de cette année. Cette question a toujours été complexe et interne. Compte tenu du respect mutuel dont doit être l'objet la souveraineté nationale, qui est à la base du droit international, la Papouasie-Nouvelle-Guinée invite tous les États à s'abstenir de déclaration ou d'action qui puissent induire en erreur ceux qui violent nos lois, à coopérer pour empêcher la contrebande et autres violations illégales de nos frontières et, d'une façon générale, à empêcher les étrangers de s'ingérer illégalement dans les affaires intérieures de la Papouasie-Nouvelle-Guinée. Ce faisant, nous voudrions rappeler également que ce n'est pas ceux qui intriguent de l'étranger qui souffriront le plus des conséquences de la crise mais le peuple de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, y compris une majorité écrasante de la population de Bougainville qui se considèrent comme faisant partie de notre nation et jouissant des mêmes droits que tous les autres Papouans-néo-guinéens.

Conscients des violations qui se sont produites de part et d'autre et de la nécessité d'éviter qu'elles ne se reproduisent, le gouvernement de mon pays est en train de renforcer les positions existantes en créant une Commission nationale des droits de l'homme.

Mon gouvernement s'est lancé dans un programme ambitieux d'ajustement structurel parce que nous — et non un organe extérieur — pensons que c'est ce qu'il faut faire pour assurer le développement durable dont bénéficieront

les générations futures. Nous acceptons certes les avis extérieurs et nous apprécions à sa juste valeur l'aide extérieure mais nous n'avons pas cédé et nous ne céderons pas aux pressions extérieures. Il est essentiel que la conduite officielle de ce type d'organismes ne soulève pas de questions fondamentales au sujet des relations entre ces institutions et la souveraineté des États membres qu'elles sont censées servir.

L'autosuffisance nationale et collective est un moyen de réaliser et d'intégrer l'objectif du développement durable. Elle est essentielle pour maintenir et renforcer la sécurité et la souveraineté des États. L'autosuffisance nationale fait partie des objectifs et des principes directeurs fixés par la Constitution de la Papouasie-Nouvelle-Guinée. L'autonomie collective au moyen de la coopération dans le Pacifique Sud est l'un des engagements pris dans le cadre de «The Pacific Plan» de mon gouvernement et exécuté dans notre dernier budget national.

La proposition de mon gouvernement de faire entrer la Papouasie-Nouvelle-Guinée dans une sorte d'association permanente avec l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) a pour objectif de renforcer davantage le processus de coopération avec les pays voisins en vue de promouvoir l'autosuffisance collective. Nous sommes heureux de l'intérêt positif manifesté par les membres de l'ANASE à cette idée, et nous appuyons fortement une coopération plus étroite entre l'ANASE et le Forum du Pacifique Sud.

Seul pays insulaire du pacifique participant directement au Conseil de coopération économique Asie-Pacifique, mais loin d'être le seul pays à être touché par ce processus, la Papouasie-Nouvelle-Guinée a proposé que le Conseil de coopération économique Asie-Pacifique établisse un programme afin d'aider à renforcer la capacité des 13 petits États insulaires en développement de la région de façon à ce qu'ils ne soient pas laissés de côté ou dépassés.

La proposition que nous sommes en train d'élaborer en détail n'est véritablement pas destinée à être un autre programme d'aide non limité présenté sous un nom différent. Il vise au contraire à aider les petits pays insulaires à gérer leur transition afin de concrétiser le projet envisagé par le Conseil de coopération économique Asie-Pacifique portant sur un libre échange régional non limité pour l'an 2020.

En tant que membre actif des institutions créées par la Convention de Lomé, la Papouasie-Nouvelle-Guinée souhaiterait encourager les autres États membres à examiner dès

que possible le type de changements qui permettraient de faciliter les processus de développement et les objectifs compatibles avec les règles de l'Organisation mondiale du commerce.

Conscient que l'aide entraîne la lassitude dans de nombreux pays industriels avancés, nous demandons instamment aux gouvernements et aux peuples de bonne volonté d'admettre que le temps et les efforts sont nécessaires au développement. À quelques exceptions près, les pays donateurs n'ont pas atteint — et sont dans de nombreux cas très en retard — les objectifs d'aide qu'ils ont acceptés il y a de cela une génération.

Ainsi, non seulement l'aide a été réduite mais les bénéficiaires sont prisonniers des préférences des donateurs ou liés étroitement à elles. La conséquence qui s'ensuit, lorsque les engagements ne sont pas honorés, sur la planification nationale à terme peut être très grave. Il convient donc pour les pays d'être moins dépendants de l'aide qui leur est apportée et de développer plus encore l'autosuffisance.

S'agissant du rôle essentiel que peut jouer le secteur des affaires dans la mobilisation des capitaux destinés à l'investissement et le commerce, nous nous félicitons des programmes conçus pour aider le développement du secteur privé. Nous nous félicitons particulièrement des contributions effectuées par les pays industrialisés avancés à de tels programmes.

Nous ne pouvons réaliser toutes nos réformes sans l'appui des institutions mondiales. Ce que nous acceptons. Cependant, ces mêmes institutions doivent fonctionner avec plus de souplesse et être plus ouvertes aux besoins particuliers des gouvernements pour sauvegarder la démocratie, l'environnement et l'identité et la culture nationales de leur peuple.

Mon gouvernement voit les relations extérieures de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et les questions inscrites à l'ordre du jour des Nations Unies dans une perspective mondiale. Nous encourageons les institutions officielles, les organisations économiques et non gouvernementales à «se tourner vers le Nord» et «à oeuvrer avec le Pacifique» dans l'intérêt mutuel de voisins proches. Conscient qu'il ne faut pas négliger des amis de longue date, nous accordons la plus haute priorité au renforcement des relations essentielles. Notre principal objectif continue d'être la réforme nationale de façon à relever les défis des changements mondiaux.

Nous continuerons à appuyer de plus larges efforts visant la réforme, y compris ceux entrepris par les Nations Unies ou par leur entremise, et ce, en vue de relever les défis des changements mondiaux, d'adopter les impératifs des réformes et d'être prêts ainsi pour le XXIe siècle.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Premier Ministre de la Papouasie-Nouvelle-Guinée pour la déclaration qu'il vient de faire.

*Le très honorable Sir Julius Chan, Premier Ministre de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, est escorté de la tribune.*

### **Allocution de Mme Gro Harlem Brundtland, Premier Ministre du Royaume de Norvège**

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre du Royaume de Norvège.

*Mme Gro Harlem Brundtland, Premier Ministre du Royaume de Norvège, est escortée à la tribune.*

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies au Premier Ministre du Royaume de Norvège, Mme Gro Harlem Brundtland, et je l'invite à prendre la parole.

**Mme Brundtland** (Norvège) (*interprétation de l'anglais*) : Demain, je dois signer le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires au nom de la Norvège. Nous nous joignons à la majorité des pays pour célébrer cette liberté nouvelle — nous voici libérés de la crainte de la contamination et de la prolifération nucléaires. Grâce à notre détermination commune, la terreur d'une compétition folle est tombée sous les coups de la force de la raison.

Grâce aux Nations Unies, le fait de ne pas procéder à des essais nucléaires est devenu la norme, une norme qui fait désormais partie intégrante du droit international. À l'avenir, tout pays, qu'il ait ou non signé le Traité, qui enfreindrait cette règle ne pourra plus le faire en toute impunité. On retiendra dans les annales qu'il a été procédé à des essais nucléaires sur une période de plus de 40 ans au cours du XXe siècle, et plus jamais après cela.

Les décennies entières de négociations nous ont paru interminables, et sans la persévérance de l'Organisation, ces négociations n'auraient pu aboutir. En quel autre lieu

aurions-nous pu élaborer une interdiction complète des essais? En quel autre lieu aurions-nous pu fixer les normes d'une applicabilité universelle? En quel autre lieu aurions-nous pu conférer des bases juridiques et contractuelles à la société internationale?

C'est ce que le l'ONU fait le mieux. Il est facile de tourner en dérision des années de méticuleuses négociations. Il est facile de critiquer ce qu'on appelle une bureaucratie énorme et inefficace. C'est facile parce c'est ce qui se produit tous les jours ici même, au bord de l'East River. On ne doit plus le permettre.

Mais certains processus exigent du temps, parce qu'ils sont complexes et parce qu'ils ont des répercussions profondes dans le monde entier. Chaque pays, chaque homme, chaque femme et chaque enfant dépendent de ce que nous pouvons faire ici, et chaque pays représenté a un enjeu dans notre succès ou notre échec.

Pendant plus de 50 ans, l'Organisation des Nations Unies a été — pour le meilleur, mais aussi pour le pire — l'incarnation de ses Membres, des tendances politiques, des contrastes, des conflits et des antagonismes mondiaux. Injustement, elle a été jugée davantage à l'aune de ses échecs que de ses réussites.

L'intégration de dizaines de nouveaux États Membres, le lancement de maintes opérations de maintien de la paix, la promotion et la protection des droits de l'homme et les activités sur le terrain dans les pays en développement pour apporter aide et réconfort à des millions d'indigents témoignent bien de ce qu'a fait l'Organisation des Nations Unies pour exploiter le meilleur de l'humanité et de la civilisation. Aujourd'hui, les menaces à la paix ne viennent plus des conflits entre grands États. Aujourd'hui, les champs de bataille ne se trouvent plus à l'intérieur des États. Des 40 conflits armés qui ont lieu aujourd'hui dans le monde, aucun, pratiquement, n'oppose des États. Ces conflits sont profondément enracinés dans l'histoire des peuples et des régions, où les cassures au sein des sociétés remontent parfois à des siècles.

Ce sont les civils qui paient le prix de ces conflits internes aux États. Quatre-vingt dix pour cent des victimes des conflits armés sont des civils. Il leur faut littéralement traverser les champs de mines, truffés de millions de mines antipersonnel. Non seulement le nombre des victimes dépasse l'entendement, mais il y a aussi toutes ces années perdues pour la production économique, le bétail décimé, les écoles ravagées, les hôpitaux détruits.

Des millions de gens paient ce terrible tribut humain. Mais, nous avons tous un prix à payer si l'écart se creuse entre les normes fondamentales de la civilisation et les souffrances quotidiennes dans trop de pays et trop de régions du monde. Nous avons le devoir d'inverser cette tendance; empêcher les conflits meurtriers est le défi commun qu'il nous faut relever.

Il est vrai que les Nations Unies sont de plus en plus impliquées dans les crises internes. Nous n'avons toujours pas les moyens, le mandat et la capacité d'intervention nécessaires pour arrêter un conflit dévastateur. Trop souvent, on intervient lorsqu'un conflit a éclaté, lorsque les batailles ont été livrées et les divisions scellées. Lorsque les soldats de la paix sont prêts à partir, il est souvent trop tard.

Les procédures efficaces pour s'attaquer aux conflits naissants nous font défaut. Pour les pays pris individuellement, un conflit qui apparaît au sein d'un État peut ne pas paraître important. Mais pour les Nations Unies, tout conflit armé ou toute menace de conflit doit être important pour intervenir. Ce qu'il nous faut, c'est davantage d'action préventive et de diplomatie préventive. Aux Nations Unies, nous devons nous doter d'une capacité d'agir administrative, juridique et institutionnelle qui serve de modèle à l'action régionale. Il ne faut pas que la norme traditionnelle de ce qui relève essentiellement de la juridiction nationale des États empêche de prévenir les conflits et les souffrances humaines. Le fait de tuer des gens ne peut être protégé par la Charte.

Une situation qui n'est pas visiblement dangereuse et qui n'offre pas d'images spectaculaires pour le journal télévisé du soir est souvent absente des bulletins d'information. Et comme ceux qui souffrent n'ont pas le droit de vote dans aucun des pays qui ont les ressources pour apporter de l'aide, il n'est que trop facile de les ignorer.

Mais réagir en temps voulu ne coûte pas nécessairement cher. Au contraire, il y a beaucoup à gagner à cela. On pourrait faire tant de choses si les Nations Unies pouvaient dépêcher à temps des diplomates chevronnés et des missions d'appui dans les régions de conflit pour désamorcer le conflit et reconstruire la société civile. Nous savons que le Secrétaire général a souvent les mains liées en pareil cas lorsqu'il s'agit de faire suivre les ressources. Ça, c'est un autre problème. Il arrive que les compétences spécialisées de l'ONU — nos compétences — ne puissent pas être mises à profit tout simplement parce qu'on a pas les fonds suffisants pour acheter des billets d'avion.

La Norvège est prête à apporter une contribution supplémentaire. Nous sommes prêts à créer aux Nations Unies un fonds pour l'action préventive. Nous nous engageons à l'alimenter à raison d'un million de dollars par an, et nous invitons d'autres gouvernements à se joindre à nous. Le fonds faciliterait le déploiement immédiat d'experts en diplomatie préventive de première catégorie.

Toute organisation qui résiste au changement est destinée à perdre son efficacité. C'est la raison pour laquelle nous devons insister sur la réforme. Mais nous ne pouvons pas accepter l'intimidation. Le non-paiement de contributions mises en recouvrement équivaut à de l'intimidation. Aujourd'hui, certains pays paient en fait beaucoup plus que la part qui leur revient. D'autres paient volontairement plus que leur part. Et de nombreux autres paient trop peu ou pratiquement rien. Nous devons trouver une solution à long terme fondée sur un barème des contributions qui soit plus équitable et sur le strict respect, par les États Membres, de leurs obligations financières et le paiement des arriérés.

Nous devons bien sûr avancer dans la réforme du Conseil de sécurité. Il ne sert à rien de nier les réalités du monde dans lequel nous vivons. Le Conseil de sécurité doit être à l'image de ce monde-là, et il convient d'envisager la question d'un élargissement du Conseil régionalement équilibré. L'Asie, l'Afrique et l'Amérique latine doivent être représentées de façon permanente. Le Japon et l'Allemagne devraient occuper un siège permanent. Et lorsque nous élargirons le Conseil, nous devons veiller à ce que le processus de prise de décisions conserve son efficacité et à accroître considérablement le potentiel de mise en oeuvre du Conseil.

Si nous avons dû entreprendre aujourd'hui de créer les Nations Unies, nous aurions regroupé les problèmes les plus étroitement imbriqués et conçu un nombre limité d'institutions pour s'y attaquer. Aujourd'hui, dans le domaine économique et social, la responsabilité du développement durable, de la pauvreté, de la population et de l'éducation est divisée. Il existe une trop grande fragmentation et trop de fiefs que l'on protège.

Il nous faut une structure plus allégée — et de ce fait je crois — plus forte pour donner suite à ce que nous avons décidé à Rio, au Caire, à Copenhague et à Beijing. Maintenant, nous devons faire ce que nous avons déclaré là-bas.

Les pays nordiques, dans leur projet en cours sur la réforme des Nations Unies, se sont concentrés sur l'autre

extrémité du spectre — le niveau du pays. Aujourd'hui, il y a plusieurs représentants des Nations Unies dans un seul pays, avec souvent des chevauchements qui entraînent une plus grande fragmentation. Mais les questions politiques, les questions humanitaires et le développement à long terme sont étroitement liés. Notre structure organisationnelle devrait être la même. Essayons de mieux coordonner nos activités d'assistance humanitaire, ce qui devrait nous permettre de réagir plus rapidement et plus efficacement. Et essayons de parler plus ouvertement des droits de l'homme.

Les droits de l'homme sont violés partout dans le monde. Mais ce n'est que dans quelques pays que la situation des droits de l'homme se détériore. Peut-être sommes-nous impatient; nous trouvons sans doute que les progrès sont trop lents dans les pays importants; et il peut y avoir des revers de temps à autre.

Mais dans un monde de communication planétaire, on ne peut plus cacher les faits. Nous ne pouvons pas ériger des barrières autour des idées à l'ère de l'Internet. Il deviendra de plus en plus impossible de tirer profit de l'économie mondiale, sans exposer les structures du pouvoir politique à l'examen minutieux de la démocratie.

Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires a établi une norme mondiale. C'est ce que les Nations Unies font le mieux et doivent continuer de faire. Le Chapitre I de la Charte appelle à prendre des mesures collectives efficaces en vue d'écartier les menaces à la paix. Le défi pour nous est de saisir la complexité des menaces d'aujourd'hui. Il n'est pas de pays assez puissant pour faire face seul aux menaces qui ignorent nos frontières — le terrorisme, la prolifération nucléaire, le crime, les drogues, les maladies et les dommages causés à l'environnement. Tout cela exige une action concertée. Tout cela figure à notre ordre du jour commun.

À Rio il y a cinq ans nous avons adopté le programme Action 21. C'était un appel à l'action. Nous avons posé les premiers fondements d'une norme mondiale pour un développement durable. Aujourd'hui nous devons nous battre pour sa mise en oeuvre.

Dans le courant de l'année, nous entamerons les derniers travaux sur un protocole climatique. Aucun défi n'est plus mondial que celui du changement climatique. Nous avons l'obligation envers les générations présentes et à venir d'aboutir à un accord contraignant qui présente un bon rapport coût-efficacité et qui soit équitable et vérifiable. Ce processus exigera un talent politique et scientifique à

la fois qui devra s'inspirer de toute l'expérience que nous avons eue dans le domaine de la diplomatie multilatérale jusqu'ici.

Il ne saurait y avoir de monde civilisé si l'on ne s'unit pas pour renforcer le multilatéralisme, en établissant des normes planétaires, en mettant sur pied et en élevant les normes minimales de comportement entre les États et à l'intérieur de ceux-ci, en élaborant de nouvelles normes en matière d'obligation redditionnelle internationales.

Le Tribunal international chargé de juger les crimes de guerre de La Haye est l'un des éléments de cet édifice. La prévention prendrait tout son sens si les Karadžić et les Mladić de ce monde étaient traduits en justice pour répondre de leurs crimes.

Mais encore une fois les conflits ne devraient jamais aller aussi loin. Nous devons être en mesure de nous attaquer à temps aux causes profondes du conflit. C'est ce que veut dire le mot prévention. C'est le jeu que nous devrions tous jouer car il n'y aurait que des gagnants. Nous ne pouvons pas nous permettre de faire autrement.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je voudrais remercier S. E. le Premier Ministre du Royaume de Norvège de l'allocution qu'elle vient de prononcer.

*Mme Gro Harlem Brundtland, Premier Ministre du Royaume de Norvège, est escortée de la tribune.*

## Point 9 de l'ordre du jour (suite)

### Débat général

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la République fédérale démocratique d'Éthiopie, M. Seyoum Mesfin.

**M. Mesfin** (Éthiopie) (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais, tout d'abord, Monsieur le Président, vous féliciter de votre élection à la présidence de la cinquante et unième session de l'Assemblée générale. Je tiens à vous assurer de la coopération sans réserve de ma délégation dans l'accomplissement de vos lourdes responsabilités. Je voudrais également saisir cette occasion pour rendre hommage à votre prédécesseur, M. Diogo Freitas do Amaral, pour la compétence avec laquelle il s'est acquitté de sa mission.

L'année dernière, nous avons commémoré le cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies et réaffirmé notre attachement aux buts et principes qui ont motivé sa création. L'occasion nous a également été donnée de faire le bilan des acquis de l'ONU et des questions qui restaient encore à régler, aussi bien que des défis que l'Organisation et la communauté internationale en général ont encore à relever.

Ce bilan ne pourrait nous amener à sous-estimer et moins encore à minimiser ce qui a été réalisé par les Nations Unies. En tout état de cause, dans la mesure où l'ONU est une organisation universelle, ses échecs ne peuvent être que nos échecs, de même que ses succès sont aussi les nôtres. Cependant, l'évaluation des résultats de l'ONU à 50 ans réalisée l'année dernière a mis en lumière tous les défis extrêmement complexes et redoutables que l'Organisation et la communauté internationale doivent relever. Sans doute n'y a-t-il pas de défis plus grands à cet égard que ceux du développement, de la paix et de la stabilité — deux préoccupations qui définissent l'essence même des Nations Unies et constituent l'objectif essentiel de l'Organisation.

Il n'y a pas si longtemps encore nous nous réjouissions tous de la fin de la guerre froide, convaincus que cela ouvrirait des possibilités nouvelles de régler les questions essentielles qui préoccupent le monde et qui étaient depuis des décennies occultées par la course aux armements, la rivalité Est-Ouest et les autres manifestations de la période de la guerre froide. Ce phénomène positif — la fin de la guerre froide — en a également encouragé beaucoup dans le monde en développement, en particulier en Afrique, à entreprendre des réformes politiques et économiques de grande portée en vue de jeter les bases de la transformation démocratique et d'une croissance économique et d'un développement authentiques.

En dépit de tous ces espoirs et initiatives courageuses vers la réforme économique et la démocratie, la situation sur le continent africain reste une source de grave préoccupation. Aujourd'hui, l'Afrique est le seul continent où le niveau de pauvreté augmente de façon spectaculaire. Inutile de dire que cette tendance pourrait avoir des conséquences inimaginables si elle n'est pas combattue le plus rapidement possible. Ainsi, la crainte véritable de l'Afrique est de voir disparaître l'occasion créée par la fin de la guerre froide et de voir une chance historique gaspillée à jamais.

*M. De Moura (Angola), Vice-Président, assume la présidence.*

Ce n'est pas un hasard si, de toutes les régions du monde, c'est l'Afrique qui est la plus touchée par les conflits et l'instabilité. Les conflits sur notre continent ont non seulement été plus nombreux mais ils se sont également avérés être plus difficiles à résoudre et, très souvent, plus meurtriers et plus destructeurs, à la fois du point de vue des vies humaines et des biens.

Il n'est peut-être pas toujours plausible de dire que seules des difficultés économiques sont à l'origine des conflits en Afrique. Mais quelle que soit la constellation de facteurs immédiatement responsables des situations conflictuelles particulières qui règnent en Afrique, le fait demeure que dans la plupart des cas les luttes internes et les conflits sur le continent sont apparus dans un contexte de détérioration de la situation économique. Dans ce contexte, la seule solution durable à la crise politique en Afrique réside dans le renouveau économique et le développement du continent. Le développement est donc le seul moyen préventif fiable d'assurer et de maintenir la paix et la stabilité en Afrique.

Le développement de l'Afrique restera un rêve inaccessible tant que les obstacles connus ne seront pas éliminés, parmi lesquels le fardeau de la dette demeure le plus important. Dans ce contexte, nous sommes encouragés par le récent sommet du Groupe des Sept qui s'est tenu à Lyon, qui nous l'espérons ira au-delà des conditions de Naples en allégeant le fardeau de la dette pour des pays tels que l'Éthiopie. Nous espérons également que certains progrès seront faits au cours de la réunion annuelle imminente de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international qui portera sur la dette multilatérale. Pour des pays tels que le mien, ceci est en effet crucial.

Alors que des solutions durables aux conflits et à l'absence de paix et de stabilité en Afrique ou ailleurs ne peuvent guère être trouvées dans un contexte de bouleversement et de régression économiques, il est également vrai que le développement exige la paix et la stabilité. C'est le cercle vicieux dans lequel nous nous trouvons, qui rend difficile le règlement rapide des très nombreuses situations de conflit qui ont entraîné des souffrances humaines indicibles et, dans certains cas, ont mené au génocide en Afrique.

En Somalie, où la paix et la réconciliation nationale sont restées hors de la portée du peuple pendant près de six ans, nous sommes loin de progresser vers un renversement de la situation. Cependant des efforts continuent d'être déployés pour tenter de réaliser la réconciliation nationale en Somalie, et mon Premier Ministre a lui-même continué d'attacher la plus haute importance à cet effort. Dans tous

ces efforts le rôle de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) a été essentiel; et que ce soit au Libéria, au Burundi, en Somalie ou dans d'autres zones de conflit en Afrique, la contribution importante apportée par le Secrétaire général de l'OUA est une source de grande satisfaction pour nous. L'Organisation de l'unité africaine a en fait renforcé sa capacité de régler les différends sur notre continent depuis la création en 1993 du Mécanisme de l'OUA pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits. Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer ma reconnaissance à tous ceux qui ont continué à prêter leur concours pour faire en sorte que le rôle de l'OUA dans ce domaine soit renforcé et rehaussé.

Les situations de conflit, que ce soit en Afrique ou ailleurs, ont des conséquences négatives, non seulement pour les pays directement touchés mais également pour leurs voisins et leurs régions. La situation en Somalie n'a pas été une exception à cet égard. L'absence d'autorité centrale pendant une longue période dans ce pays a fourni à des éléments extérieurs à la région qui cherchent à exporter la terreur l'occasion de mettre en oeuvre des plans visant à créer l'instabilité et le chaos dans notre région. Mon pays a donc un intérêt national direct à instaurer la paix et à parvenir à la réconciliation nationale en Somalie aussi rapidement que possible.

C'est également dans l'intérêt de notre région en général. Notre région, qui a connu une longue période d'instabilité et qui a également fait l'expérience récente du terrorisme d'État, ne peut se permettre et ne devrait pas tolérer la prolifération et l'établissement de centres de terrorisme international par des éléments multinationaux qui existent parmi nous. La propagation du terrorisme n'est pas un danger simplement pour notre région mais aussi pour l'ensemble de la communauté internationale. La conscience de l'Éthiopie est claire à cet égard parce qu'elle a fait de son mieux pour honorer ses engagements dans la lutte contre le terrorisme et elle restera toujours résolue à combattre ce mal.

À l'heure actuelle, le conflit le plus inquiétant, qui risque de dégénérer en massacre humain que nous redoutons tous, est celui du Burundi. Les parties au conflit au Burundi ont la responsabilité de sauver leur société de l'extermination, en faisant preuve d'un esprit de conciliation fondé sur des principes adaptés aux conditions particulières de leur pays. D'autres pays composés de strates sociales plus complexes, ont réussi à mettre en place des mécanismes démocratiques en vue de concilier le droit de la majorité à gouverner et celui de la minorité en fournissant à celle-ci des garanties suffisantes de sécurité et de dignité. C'est ce

que l'ex-Président Mwalimu Nyerere s'est efforcé de faire en aidant les parties burundaises à réaliser le processus de paix de Mwanza, processus qui jouit du plein appui des Nations Unies et de la communauté internationale. Je voudrais saisir cette occasion pour saluer la détermination et l'unité dont les pays de la région ont fait preuve pour éviter le désastre au Burundi et réaliser la réconciliation nationale. Je voudrais également exprimer ma reconnaissance à tous ceux qui ont continué d'appuyer le processus de Mwanza et l'initiative qui a été prise par les pays de la région, le 31 juillet 1996.

Mon pays, qui est sorti d'une période très difficile de conflit et de difficultés économiques graves il y a tout juste cinq ans, a fait des grands progrès sur tous les fronts pendant cette brève période. Nous tirons une immense satisfaction du fait que notre peuple a finalement réalisé une paix et une stabilité durables. En outre, nos programmes de réforme économique ont commencé à porter leurs fruits; nous sommes encouragés par les résultats obtenus, en particulier dans le domaine de la production agricole, au cours des dernières années. Le fait que l'Éthiopie a maintenant la capacité non seulement de se nourrir mais également d'exporter des céréales devient de plus en plus une réalité.

L'Éthiopie s'efforce de renforcer sa capacité de devenir un partenaire efficace et utile dans la coopération économique internationale. Nous avons l'intention de faire de notre pays un centre attrayant pour les investissements; toutes les bases nécessaires ont déjà été jetées par mon gouvernement à cette fin. Nous sommes déterminés à faire du commerce et de l'investissement les principaux piliers de notre coopération économique avec les autres.

L'Éthiopie a également entrepris d'apporter sa contribution à la paix et à la stabilité régionales et internationales au cours des dernières années. C'est une politique que nous envisageons de renforcer en vue de remplir nos engagements régionaux et internationaux, aussi minime que soit cette contribution.

L'Éthiopie se félicite de l'adoption récente du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires par la cinquantième session de l'Assemblée générale. Nous pensons qu'il représente une mesure importante dans la voie de la réalisation d'objectifs plus larges de non-prolifération nucléaire et de désarmement nucléaire.

Membre fondateur de l'ONU, l'Éthiopie attache la plus grande importance à l'oeuvre de l'Organisation et souhaite que cette dernière soit renforcée et revitalisée. À cet égard, comme bon nombre de pays, l'Éthiopie est convaincue que

l'avenir de l'ONU repose sur sa démocratisation et sur la création de conditions permettant à tous les États, grands ou petits, de considérer que l'Organisation leur appartient à tous sur un pied d'égalité.

Pour ce qui est de l'évolution de la situation en Afrique, que ce soit dans le domaine de la prévention des conflits ou dans d'autres domaines, mon gouvernement tient à voir une coopération plus efficace s'instaurer entre l'ONU et l'Organisation de l'unité africaine. Il ne fait pas de doute qu'il reste beaucoup à faire dans ce domaine mais nous sommes certains que le mécanisme de consultation déjà en place entre les deux organisations sera utilisé avec plus d'efficacité et davantage de détermination et de cohérence.

Je tiens à saisir cette occasion pour dire la reconnaissance de mon gouvernement au Secrétaire général de l'ONU pour l'initiative très utile et opportune qu'il a prise en ce qui concerne l'Initiative spéciale du système des Nations Unies en faveur de l'Afrique. Cette Initiative vient compléter le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 et, par des ressources additionnelles qui seront mobilisées et la réattribution de ressources existantes, contribuera au développement de l'Afrique. Nous espérons que l'Initiative spéciale pourra être mise en oeuvre comme prévu et que contrairement à des initiatives antérieures, elle sera réalisée au lieu d'être une promesse vide et une source de frustrations.

Nous sommes convaincus que l'ONU peut faire davantage pour promouvoir avec efficacité les buts et principes consacrés dans sa Charte et pour stimuler la coopération internationale en faveur de la paix et du développement. Notre monde ne peut se permettre de voir la communauté internationale divisée en deux, dont une moitié resterait pauvre et deviendrait de plus en plus pauvre. Les impératifs de l'interdépendance nous imposent d'inverser cette tendance, d'autant plus que tous ceux qui sont à la traîne demandent simplement qu'on lève les obstacles au développement et qu'on leur donne une occasion de régler leurs problèmes économiques par leurs propres efforts.

L'Éthiopie est convaincue que l'ONU jouera un rôle de plus en plus dynamique de façon que les nations et les peuples du monde aient tous autant à gagner de la préservation de la civilisation mondiale et de l'enrichissement de la société humaine.

**Le Président par intérim** : L'Assemblée va maintenant entendre une déclaration de S. E. M. Francisco Tudela Van Breughel Douglas, Ministre des affaires étrangères du Pérou.

**M. Tudela Van Breughel Douglas** (Pérou) (*interprétation de l'espagnol*) : Monsieur le Président, j'aimerais en premier lieu vous transmettre à vous et à l'Assemblée les salutations et félicitations du peuple péruvien ainsi que ses plus vifs espoirs pour l'avenir.

Le Pérou est un pays qui a fait face avec succès aux contradictions internes qui l'affectaient et qui, avec vision et détermination, envisage de s'atteler aux grandes et nouvelles tâches internationales. Un examen minutieux de ce qui a été réalisé jusqu'à présent montre qu'il reste encore beaucoup à faire mais également que nous suivons actuellement la voie conforme pour répondre aux exigences de notre temps.

Pendant, il serait tout à fait superficiel d'utiliser cette tribune — alors que le thème central est la réforme de l'ONU — pour récapituler les événements de l'an dernier. Nous devons nous rendre compte que ce long processus historique qui s'est accéléré au cours des 25 dernières années a donné certains résultats. Il a tissé dans le monde une trame d'organisations internationales dont le nombre dépasse aujourd'hui celui des États. Nous devons également prendre conscience d'une heureuse réalité dans la mesure où l'individu, la personne humaine, a acquis une importance nouvelle et primordiale dans le système international.

Les organisations que les États ont constituées pour répondre aux besoins internationaux, humains et régionaux, ont acquis un caractère de permanence et ont créé de nouveaux systèmes de relations internationales. Quand on parle aujourd'hui de la réforme des Nations Unies, nul n'ignore que cela signifie de nouveaux mécanismes pour promouvoir un plus grand développement et la stabilité économique et sociale dans le monde, et également pour faire face aux conflits latents et futurs entre les États et à l'intérieur des États.

L'on discute de la possibilité de créer un nouveau Conseil économique et un nouveau Conseil social et d'élargir et de renforcer le Conseil de sécurité. En même temps, apparaît la nécessité de transformer et de rationaliser le système des Nations Unies, de même que l'impératif de régler la crise financière de l'Organisation. Mais pour réaliser ces réformes, nous devons évaluer avec beaucoup de lucidité l'environnement international et adapter l'Organisation à cette réalité en nous plaçant dans une perspective fructueuse qui nous permette d'envisager le long terme. Les États doivent, dans le cadre du système des Nations Unies, dépasser leurs activités traditionnelles et s'engager dans des activités de gestion communes face à ces nouvelles réalités

pour arriver à une représentation et à une efficacité meilleures, avec des possibilités d'élargissement pour l'avenir.

Lorsqu'en 1945, l'Organisation des Nations Unies a été créée, à la fin de la seconde guerre mondiale, les relations internationales étaient alors différentes de ce qu'elles sont aujourd'hui. La fin de la guerre froide et les réalités de l'intégration régionale ont rendu nécessaire une nouvelle vision de la relation qui existe entre la souveraineté de l'État et les réalités supranationales du système international. Il y a de grands défis sociaux et économiques qui nous imposent de persévérer dans le respect des buts et principes de la Charte, de renforcer l'action diplomatique et de ne pas céder aux interprétations arbitraires de la légalité internationale qui nuisent à l'indispensable primauté du droit international.

Les insuffisances de l'État-nation sont aujourd'hui plus évidentes que jamais et l'évaluation faite des structures supranationales plus connue que dans le passé. Nous rejetons la vision simpliste d'un internationalisme pur, mais nous soutenons la validité des entités qui agissent aujourd'hui parallèlement à la souveraineté de l'État ou au-dessus d'elle. La vitalité de la communauté des pays andins, du marché commun du cône sud (MERCOSUR) et de l'Union européenne laisse entrevoir pour l'avenir des dispositions internationales juridiques communes et solides. Nous assistons à la crise définitive du nationalisme, si ce n'est de la pleine compétence juridique de l'État-nation. Le droit international semble être aujourd'hui le seul cadre normatif devant permettre d'affronter les nouvelles réalités.

Il est indéniable que la réalité nucléaire est l'un des facteurs qui a transformé le concept traditionnel de l'État-nation. La capacité d'en prévoir les résultats a rendu plus improbable la décision d'accepter la guerre, et les armées non atomiques ont adhéré à des organisations militaires supranationales plus larges. Les armes nucléaires ont aboli l'imperméabilité de l'État-nation.

Nous sommes de la même façon confrontés à une crise du concept même de frontières. Traditionnellement, les empires se considéraient comme une simple extension de leurs frontières. Aujourd'hui, les frontières ne sont pas un obstacle à l'intégration. Néanmoins, cela n'implique pas que nous construisons actuellement un État universel, une «cosmocratie» globale. Des limites naturelles existent à l'applicabilité territoriale des lois, et il est vrai que la concentration du pouvoir connaît des limites irréductibles qu'il ne peut dépasser. En conséquence, le cours de l'histoire jusqu'ici n'a pas conduit à un État universel, mais au contraire à une structure plus libre, un pluralisme politique

complexe dont l'assise générale commune est la démocratie représentative, la liberté individuelle et la liberté économique. Nous sommes confrontés à de nouveaux pouvoirs supranationaux fonctionnellement limités selon des arrangements différents dont la portée et l'intensité varient et qui s'ajoutent au système des frontières d'État.

La théorie moderne de l'État forgée par Machiavel et Bodin, le concept de l'État en tant que pouvoir absolu qui exclut toute autre puissance, commence aujourd'hui à s'estomper. Depuis plus de 20 ans, les États ont conscience des forces qui leur sont supérieures. L'idée d'un État souverain et illimité n'a plus cours; l'axe principal de la théorie de l'État moderne s'est brisé. Aujourd'hui, la souveraineté continue d'exister, non pas comme pouvoir politique illimité, mais comme une compétence juridique constitutionnelle complète. Ce concept du XVIIe siècle qui a inspiré la paix de Westphalie — *cuius regio eius religio* — à savoir que chaque État doit avoir une religion, a été abandonné. Ceci est apparu plus évident que jamais à la fin de la guerre froide, lorsque les croyances séculaires qui dominaient le monde ont été rejetées. Aujourd'hui, la cohésion des sociétés humaines se fonde sur des concepts universels.

La nouvelle réalité nous amène à déclarer que la souveraineté de l'État a déjà été soumise au droit international — voire à la loi naturelle — et à nier ainsi la légitimité théorique de l'État qui date de l'ère moderne. Ceci ne signifie nullement que le patriotisme n'est plus nécessaire, pas plus que le concept de patrie ou les histoires nationales, mais signifie au contraire que le mythe de l'État nationaliste s'est effondré.

Dans une nouvelle conquête véritablement humaine et pas simplement technologique, toutes les valeurs morales aujourd'hui sont réduites à leurs éléments personnels. Aujourd'hui, ni les gouvernements ni les gouvernés ne peuvent éluder les impératifs éthiques qui régissent sur le même pied leur conduite publique et leur conduite privée. Ceci résulte à la fois du processus qui vient d'être souligné et d'une révolution technologique entièrement nouvelle et ayant une portée considérable dans le domaine des communications de masse.

Le droit des nations a été à l'origine un principe de relations commerciales. Puis, ultérieurement, il ne s'est appliqué qu'à un seul type de protagoniste : l'État-nation. Aujourd'hui, on est témoin d'un régionalisme fonctionnel ouvert qui introduit des changements profonds qui, à leur tour, modifient rapidement l'ordre existant, et l'ONU aurait tort de négliger cette nouvelle réalité dans le cadre du renforcement du Conseil de sécurité et de la réforme de ses institutions.

Cela doit être la pierre angulaire de l'Organisation des Nations Unies, maintenant que les circonstances politiques qui ont régi son existence à la fin de la seconde guerre mondiale et pendant la guerre froide ont été surmontées. Bien que l'acte de consentement qui a forgé ce nouveau régionalisme fonctionnel et ouvert ait été l'oeuvre de l'État-nation, il ne faut pas oublier que ce régionalisme est déjà une réalité supranationale ayant sa propre existence et qui s'étend à travers le monde. Les équilibres de pouvoir inter-États cèdent la place à des équilibres de pouvoir régionaux qui ne sont pas concentrés sur un seul aspect du pouvoir et qui sont davantage décentralisés et plus rationnels.

L'avenir sera caractérisé par un système international doté de structures plus libres et plus souples, fondées sur la liberté de l'homme en tant qu'individu, en tant que personne. Ceci contraindra les États, dans le cadre du système des Nations Unies, à transcender leurs activités traditionnelles et à participer conjointement à des activités de gestion au sein de l'Organisation, sur la base de la nouvelle réalité culturelle, économique et géographique, qui sera constituée de zones régionales fonctionnelles larges. Je le répète : il s'agit de l'élément clef de la fondation du nouvel édifice de l'Organisation des Nations Unies.

Je suis venu ici pour réaffirmer l'attachement du Pérou et du peuple péruvien à l'Organisation des Nations Unies, mais également pour demander que les nouvelles réalités ne soient pas ignorées. Ces réalités ont guidé la politique du Président Alberto Fujimori et servent d'inspiration à la réforme profonde et ambitieuse de son gouvernement. Dans ses relations au niveau du continent, la politique étrangère du Pérou se fonde sur les principes d'un régionalisme fonctionnel ouvert et nous nous efforçons de relier le Pacifique à l'Atlantique par des arrangements supranationaux.

Enraciné dans son riche héritage latino-américain, mon pays voit son avenir en termes continentaux et s'appuie sur l'importante contribution que l'Amérique latine a apportée dans le domaine de l'intégration, du droit international et des mécanismes de paix et de sécurité. En conséquence, nous sommes convaincus que les changements organisationnels à apporter à l'Organisation des Nations Unies doivent se fonder sur ces mêmes principes.

**Allocution de S. E. M. Abdellatif Filali, Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Royaume du Maroc**

**Le Président par intérim** : L'Assemblée générale va maintenant entendre une déclaration du Premier Ministre et

Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Royaume du Maroc.

*M. Abdellatif Filali, Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Royaume du Maroc, est escorté à la tribune.*

**Le Président par intérim** : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à S. E. M. Abdellatif Filali, Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Royaume du Maroc, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

**M. Filali (Maroc) (interprétation de l'arabe)** : Tout d'abord, au nom de mon pays, je voudrais sincèrement féliciter le Président, et le pays ami de Malaisie, pour son élection à la présidence de l'Assemblée générale, à sa cinquante et unième session. Sa compétence et sa profonde connaissance des affaires internationales contribueront manifestement à réaliser les résultats qui sont attendus de cette session. Je saisis l'occasion pour l'assurer que la délégation du Royaume du Maroc lui apportera à cette fin son soutien sans réserve.

Je voudrais également exprimer ma profonde reconnaissance à M. Diogo Freitas do Amaral pour la sagesse avec laquelle il a guidé les travaux de la cinquantième session et pour les efforts louables qu'il a déployés lors de la commémoration du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies.

En dépit des années qui nous séparent déjà de la fin de l'époque de la guerre froide et des aspirations à l'émergence d'une nouvelle ère qui permettrait aux peuples de jouir de la paix et de ses bienfaits et aux États de disposer chacun d'une part équilibrée de responsabilité dans la gestion des affaires mondiales, de manière à préserver leur équilibre, leurs idéaux, leurs valeurs et leurs intérêts, nous constatons que le monde évolue actuellement dans le sens d'une situation d'instabilité aux contours imprécis et sans commune mesure avec la situation que nous étions en droit d'espérer. En effet, nous constatons qu'au lieu de l'instauration des normes de paix, de sécurité et d'équité, certaines crises locales continuent d'entretenir le malheur de millions de personnes dans plusieurs régions du monde, dont les effets interpellent notre conscience et témoignent de l'incapacité de la communauté internationale à imaginer des mécanismes efficaces pour trancher ces conflits de façon équitable et mettre un terme à l'enchaînement des drames qui en découlent.

Le Maroc estime que l'initiative du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies tendant à restructurer l'ONU et à renforcer son rôle est de nature à nous préparer à la résorption des effets de ces conflits à travers la diplomatie préventive, le développement et la réforme des organes de l'ONU et la coordination entre les Nations Unies et les autres organisations internationales.

Nous sommes d'ailleurs convaincus que la reconduction de M. Boutros Boutros-Ghali pour un second mandat au poste de Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies constitue la meilleure garantie de la poursuite de ces réformes. Son expertise, sa compétence et son courage, ainsi que son esprit d'initiative pour régler les problèmes internationaux et pour réactiver la coopération internationale dans divers domaines, font du Secrétaire général le meilleur choix pour diriger les affaires de l'ONU pendant un second mandat. À cet égard, le Maroc espère que toute controverse à ce sujet sera évitée, qui risquerait d'avoir des répercussions néfastes sur les travaux de cette session et sur le futur de notre organisation.

La célébration du cinquantenaire de l'Organisation des Nations Unies fut l'occasion pour les nombreux chefs d'État qui ont assisté aux festivités d'exprimer leurs préoccupations et leurs craintes face aux défis auxquels nous faisons face et d'émettre, dans une déclaration, des propositions et recommandations susceptibles de permettre de les transcender et de mettre en place les mécanismes nécessaires au rapprochement des peuples. La présente session offre, à notre avis, l'occasion d'approfondir la réflexion sur ces recommandations et propositions et de trouver les réponses aux questions que les chefs d'État se sont posées quant aux réformes fondamentales et à la restructuration de l'Organisation des Nations Unies.

Ainsi, nous estimons, en ce qui concerne le Conseil de sécurité et les attributions qui lui sont dévolues pour la sauvegarde de la paix et de la sécurité dans le monde, que toute initiative tendant à l'élargir et à améliorer ses méthodes d'action requiert davantage de réflexion, de façon à en faire une idée en parfaite harmonie avec la réalité et afin d'aboutir à la réforme escomptée, celle qui permettra une représentation équitable de tous les continents, de nature à garantir l'efficacité et la crédibilité du Conseil et de renforcer ses capacités à faire face à toute violation de la légalité internationale, en harmonie avec les attributions et le rôle dévolu à l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies.

Cependant, toute réforme qui ne tiendrait pas compte des difficultés financières que traverse l'Organisation ne

peut certes pas conduire aux résultats escomptés car, faute de stabilité financière l'ONU ne peut s'acquitter aisément de sa mission, ce qui implique la nécessité pour les États de régler leurs quotes-parts et les arriérés encore à leur passif et, ainsi, démontrer la crédibilité de leur soutien collectif et permanent aux efforts de l'Organisation.

Dans le domaine du désarmement, des étapes importantes ont été franchies sur la voie de la maîtrise et du contrôle des armes de destruction massive, y compris les armes nucléaires, après l'instauration de zones dénucléarisées en Amérique latine et dans le Pacifique Sud et la prorogation illimitée du Traité de non-prolifération des armes nucléaires. Les États africains ont signé un traité faisant de l'Afrique un continent exempt de toute arme nucléaire. En complément à ces réalisations, notre espoir est grand de voir le Moyen-Orient devenir, à l'instar des régions que je viens de mentionner, une zone exempte de toute arme de destruction massive, en particulier des armes nucléaires.

D'autre part, la cérémonie de signature du Traité relatif à l'interdiction complète des essais nucléaires s'ouvrira demain après l'aboutissement des efforts pour l'élaboration de la version finale de ce document. Le Maroc, qui a apporté une contribution importante à l'élaboration de ce traité, est convaincu que ce document ouvrira la voie à un désarmement nucléaire complet, à un renforcement de la coopération internationale et à une dynamique d'échange d'expériences pour l'exploitation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques et au service du décollage économique et technologique auquel aspirent les pays en développement.

L'intérêt que le Maroc porte à ce sujet est dicté par sa conscience aiguë de la gravité de la question, sachant que la maîtrise et le contrôle de l'armement nucléaire constituent la pierre angulaire de toute initiative tendant à consolider les bases de la paix et de la sécurité dans le monde, car l'humanité ne peut être à l'abri des conflits destructeurs qu'à travers un désarmement total, nucléaire, chimique, biologique et bactériologique, sous contrôle international efficace.

L'année dernière, j'ai réaffirmé devant cette assemblée que le parachèvement par le Royaume du Maroc de son intégrité territoriale s'est déroulé en plusieurs étapes, d'une façon unique en son genre dans l'histoire de l'indépendance des nations, et qu'il était temps que le Maroc récupère l'ensemble de ses territoires.

Le Maroc, ayant foi dans la paix et dans le règlement des différends par le dialogue et ayant constamment soutenu ce principe devant les instances internationales en tant que

moyen de rapprochement entre les États, est convaincu que la récupération des villes de Ceuta et de Melilla et des îles avoisinantes, encore sous occupation espagnole, ne peut se faire qu'à travers cette même voie, compte tenu des relations solides et particulières ainsi que des intérêts communs et des rapports de bon voisinage qui existent entre le Maroc et l'Espagne. C'est d'ailleurs dans ce même esprit que Sa Majesté le Roi Hassan II avait pris l'initiative d'appeler à la création d'une cellule maroco-espagnole de réflexion pour un règlement définitif de cette situation.

Par conséquent, la solution définitive et radicale à laquelle nous aspirons consiste à garantir au Maroc sa souveraineté sur ses zones occupées et à l'Espagne ses intérêts, ce qui contribuera au renforcement de la dynamique d'une coopération dense et multiforme entre les deux rives de la Méditerranée. Nous sommes également convaincus que les relations historiques qui nous unissent à notre voisine l'Espagne contribueront au mieux à la recherche d'une solution définitive de cette question.

Les événements que le Moyen-Orient a connus durant les dernières années ont ouvert aux peuples de la région des perspectives de tolérance et de coexistence au lieu de tiraillements et de luttes entre ces peuples. Nous entretenons cet espoir, compte tenu des étapes franchies dans ce sens depuis la Conférence de Madrid jusqu'aux Accords palestino-israéliens et jordano-israéliens en passant par les Accords d'Oslo.

Le Maroc, qui a contribué à l'élaboration du concept de la paix et à son lancement dans la région et qui a déployé des efforts inlassables pour aboutir à une paix juste, globale et durable garantissant la libération des territoires arabes occupés, y compris la Ville sainte d'Al Qods, le Golan syrien et le Sud-Liban, en application des résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978) du Conseil de sécurité et du principe de la terre contre la paix, déplore l'arrêt du processus de paix qui menace d'anéantir tous les efforts que nous avons déployés pour instaurer la sécurité et la stabilité dans la région.

Ne sommes-nous donc pas en droit de nous demander si les principes et engagements convenus lors de la Conférence de Madrid, qui constituent la base du processus tendant à instaurer une paix juste et globale dans la région sont devenus obsolètes, voire nuls? Le nouveau Gouvernement israélien qui tente de mettre ces principes et engagements en doute, est-il pleinement conscient des lourdes conséquences de ses actes qui risquent de plonger à nouveau la région et ses peuples dans une situation que nous croyions dépassée du fait de l'existence d'un engagement

irréversible et d'une nouvelle vision de l'avenir de la région?

Nous croyons en la paix, tout comme nous sommes attachés à sa défense et à son maintien, en tant qu'option et objectif irréversibles. Mon pays a contribué spontanément et librement à cette mission. Nous nous sommes engagés dans ce processus en toute bonne foi et, à maintes occasions, nous avons attiré l'attention sur le fait que la véritable sécurité pour tous les États de la région ne pourrait être instaurée que sur la base d'une paix globale, juste et durable garantissant les droits de toutes les parties dans la région.

Dans ce cadre, nous appelons au respect scrupuleux, sans hésitations ni tergiversations, de tous les engagements pris, afin de mettre en application les accords convenus, selon le calendrier prévu par le processus de paix. Nous appelons aussi à éliminer les obstacles qui entravent les négociations bilatérales arabo-israéliennes de façon à pouvoir poursuivre les étapes importantes accomplies dans le cadre des négociations multilatérales et parvenir enfin au statut définitif escompté.

Le blocus imposé aux territoires palestiniens qui frappe même l'acheminement de l'aide humanitaire internationale au peuple palestinien, place l'Autorité palestinienne dans une situation où il lui est malaisé de s'acquitter de ses obligations vis-à-vis de son peuple qui vit dans une situation dramatique. De plus, la politique d'implantation de colonies pratiquée par Israël et les modifications entreprises par ce pays dans la vieille ville d'Al Qods et dans les zones avoisinantes versent toutes dans un sens diamétralement opposé aux résolutions de l'Organisation des Nations Unies et aux principes et engagements susmentionnés.

À ce propos, nous appelons à la levée de ce blocus et à l'octroi d'un appui matériel total à l'Autorité palestinienne, sur la base des décisions prises à Paris par la communauté internationale afin qu'elle puisse accomplir sa mission dans les meilleures conditions et engager le processus de développement économique en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, dans le but de permettre au peuple palestinien de fonder son État indépendant avec Al Qods pour capitale et de contribuer sur un pied d'égalité à la coopération, au progrès et à la prospérité dans la région.

La crise du Golfe a longtemps jeté une ombre sur la région, créant des situations de crise que nous avons tant appelé à dépasser par le respect des résolutions internationalement contraignantes, par la recherche de la stabilité et de la sécurité de la région et dans le souci de préserver la souveraineté et l'intégrité territoriale des États de la région,

convaincus que nous sommes que cette situation ne peut durer indéfiniment.

Les perspectives de détente commencent à pointer à l'horizon grâce aux progrès enregistrés dans l'application des résolutions du Conseil de sécurité et l'accord conclu entre l'Iraq et les Nations Unies sur l'application de la résolution 986 (1995) de l'ONU : pétrole contre nourriture. Nous regrettons les derniers événements survenus dans la région du Golfe qui sont de nature à plonger à nouveau cette zone dans l'engrenage de l'instabilité et à reporter l'application de la résolution de l'ONU précitée. En appelant à la retenue et au calme pour éviter toute escalade dans les positions, nous réaffirmons la nécessité de respecter la souveraineté et l'intégrité territoriales de l'Iraq ainsi que l'application de la résolution 986 (1995) de l'ONU, pétrole contre nourriture, afin d'atténuer les souffrances du peuple iraquien qui continue de subir les effets de l'embargo qui lui est imposé depuis six ans.

La question des îles des Émirats arabes unis — Grande Tomb et Petite Tomb et Abou Moussa — n'a pas encore trouvé de solution. Compte tenu des liens de consanguinité et de fraternité qui nous unissent à l'État des Émirats arabes unis et des relations historiques fraternelles qui nous lient à l'Iran, nous appelons les deux États voisins à trouver une solution définitive à cette crise, fondée sur le respect de la souveraineté de l'État des Émirats arabes unis sur ses îles et le respect de son intégrité territoriale, en considération des relations traditionnelles et de voisinage existant entre ces deux pays qu'il importe de fructifier dans l'intérêt des deux peuples des Émirats arabes unis et de l'Iran et de la stabilité de la région.

Le Maroc accorde une importance particulière au différend entre la Libye et certains États occidentaux, compte tenu des répercussions de cette question sur les relations internationales et régionales. Dans ce cadre, nous prenons note avec beaucoup de regret des retombées des mesures imposées à la Libye, et qui portent un grand préjudice au peuple libyen et aux économies des États voisins, ce qui est une source d'inquiétude devant la poursuite de cet état de choses.

Le Maroc, qui veille à ce qu'une solution à l'amiable soit trouvée à cette crise, lance un appel pour que les démarches et efforts déployés par la Jamahiriya arabe libyenne, la Ligue des États arabes, le Mouvement des pays non alignés et l'Organisation de la Conférence islamique trouvent un écho favorable pour parvenir à une solution.

Le monde a suivi avec un grand intérêt les efforts internationaux visant à instaurer la paix en Bosnie-Herzégovine, qui ont ressuscité l'espoir de mettre fin au conflit dans la région et aux crimes contre l'humanité qui ont donné lieu à des dizaines de milliers de victimes parmi les citoyens de la Bosnie. Le Maroc, qui accorde son appui total au peuple de la Bosnie-Herzégovine et à sa juste cause, y compris la préservation de sa souveraineté, de son intégrité territoriale et de son identité, n'a pas hésité en sa qualité de Président de l'Organisation de la Conférence islamique, à assumer ses responsabilités pour permettre à la Bosnie de surmonter son épreuve. Ainsi, nous avons oeuvré, dans ce cadre, à la création d'un mécanisme de coordination entre le Groupe de contact islamique et le Groupe de contact international, ce qui a contribué à la signature finale, lors de la Conférence de Paris, de l'Accord de Dayton qui vise à mettre fin au conflit sanglant dans cette région et à trouver une solution globale, juste et durable imposant le respect de la légalité internationale et concourant à la stabilité dans la région. Mon pays n'a pas hésité à faire son devoir par sa participation aux forces de maintien de la paix de l'IFOR, contribuant ainsi à l'instauration de la sécurité et de la stabilité dans cette région.

Les progrès substantiels réalisés dans l'application du volet militaire des Accords de Dayton et le début de création des institutions politiques de Bosnie-Herzégovine constituent un motif de satisfaction. L'espoir est grand que les élections législatives organisées seront une nouvelle étape positive dans la voie de la préservation de l'intégrité territoriale, de l'unité politique de la République de Bosnie-Herzégovine et de l'avènement de la concorde et de l'entente entre ses différentes composantes en vue de la réalisation de la stabilité et du progrès de la Bosnie-Herzégovine.

La situation économique qui prévaut actuellement dans le monde fait clairement apparaître le fossé qui sépare les pays développés et en développement et la marginalisation croissante de ces derniers sur la scène économique internationale. Cette situation de déséquilibre porte en germe une menace pouvant se traduire par une confrontation entre les États pour des considérations économiques et de développement, ce qui pourrait avoir des répercussions négatives sur la stabilité dans le monde.

Devant l'accroissement vertigineux de la dette extérieure et ses retombées néfastes sur l'économie des pays en développement, il devient urgent de trouver des solutions adéquates à cette situation qui menace l'avenir du monde en voie de développement. Cela ne saurait se réaliser sans un climat favorisant davantage l'égalité des chances entre les

États et la réalisation d'un véritable partenariat ouvrant la voie à un développement équilibré et durable.

Dans ce cadre, nous tenons à renouveler notre accueil favorable à l'initiative proposée par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies dans l'«Agenda pour le développement», qui, nous l'espérons, mènera à des résultats positifs de nature à corriger les déséquilibres et à réaliser la relance économique escomptée par les pays en développement.

Les changements intervenus sur la scène économique suite à la consécration du concept de mondialisation et de libéralisation du commerce exigent désormais que les dysfonctionnements existants soient corrigés, d'autant que le comportement de certains pays développés, dans la libéralisation de leur commerce, est encore marqué par des procédés sélectifs, outre des mesures protectionnistes et autres obstacles justifiés par des considérations multiples, d'ordre écologique et autres. Ceci va à l'encontre de l'orientation convenue pour la libéralisation du commerce international.

Notre espoir est que l'objectif tendant à corriger ces dysfonctions soit la première des priorités de l'Organisation mondiale du commerce au cours de la prochaine étape, afin de parvenir à un consensus sur les questions fixant la relation entre la libéralisation du commerce et les besoins du développement.

Nous devons également avoir présent à l'esprit que les changements sur la scène internationale exigent une révision en profondeur du rôle des institutions financières internationales afin qu'il réponde à ces transformations. À cette fin, nous lançons un appel pour que les dispositions des accords de l'Organisation mondiale du commerce soient appliquées et pour qu'une profonde réflexion soit engagée pour préciser les contours de la mondialisation qui détermine désormais le destin des nations, des peuples et de continents tout entier, et ce par le biais d'opérations financières et économiques visant à combler le fossé entre pays et à surmonter la marginalisation dont souffrent de nombreux pays, notamment les pays africains.

Nous nourrissons le grand espoir que la réunion de Singapour de l'Organisation mondiale du commerce, prévue pour décembre prochain, soit une occasion de faire le point de la situation et d'examiner plus avant la cohérence des politiques économiques, financières et monétaires que le Maroc n'a pas cessé d'appeler de ses vœux.

La détérioration de la situation du continent africain se situe assurément en tête des questions qui appellent à la

conjugaison des efforts de la communauté internationale en vue de trouver des solutions efficaces et pratiques à même de remédier à la situation économique, sociale et humanitaire grave que connaissent les États africains, et qui s'est traduite par l'exacerbation de drames tels que les guerres civiles, la prolifération des épidémies et des maladies mortelles et la désertification, outre le problème des réfugiés et les conséquences qui en découlent.

De par son appartenance au continent africain et les liens historiques profonds et diversifiés qui l'unissent à ses États, le Maroc accorde un intérêt élevé aux problèmes de ce continent. Mon pays a contribué selon ses moyens au développement africain à travers l'établissement d'une coopération culturelle et technique bilatérale avec les États du continent en prenant en considération ces liens profondément enracinés dans l'histoire et ces relations politiques privilégiées.

Partant, le Maroc ne ménage aucun effort pour développer et renforcer sa coopération bilatérale avec les États africains, à titre de participation aux efforts tendant à permettre au continent africain de surmonter ses problèmes et de sortir de la marginalisation dont il souffre.

S. M. le Roi Hassan II a été le premier, lors de la tenue de la Conférence ministérielle de l'Uruguay Round à Marrakech, en 1994, à appeler au lancement d'un «plan Marshall» pour la promotion de l'Afrique et à la nécessité d'intensifier les efforts internationaux visant à aider les États africains à développer leur économie et à renforcer leur intégration dans l'économie mondiale.

Dans ce cadre, nous accueillons favorablement l'initiative des Nations Unies pour l'Afrique et nous considérons qu'il est impératif de garantir les conditions de sa réussite, et ce à travers le soutien financier et technique nécessaire à apporter, tant par les Nations Unies que par la communauté internationale.

Concernant ce qu'il est convenu d'appeler la question du Sahara occidental, je voudrais réaffirmer, comme je l'ai fait maintes fois, l'engagement du Maroc et sa ferme volonté de mettre en oeuvre le plan de règlement des Nations Unies qui garantit le droit de toutes les personnes originaires du Sahara à exprimer leur volonté à travers la participation au référendum.

Il est devenu clair pour tous que le plan onusien est arrivé, depuis la fin de l'année dernière, à une impasse. Nous souhaitons sortir de cette impasse dans les plus brefs

délais afin de faire aboutir le plan de règlement par l'organisation du référendum.

Le monde, qui voit déjà se profiler le XXI<sup>e</sup> siècle, aspire à un lendemain meilleur où règnent la paix, la coopération et la fraternité entre les peuples. Nous devons, alors que nous sommes au seuil du nouveau siècle, renforcer l'Organisation des Nations Unies et consolider ses capacités afin qu'elle puisse suivre l'évolution qui marque notre époque et répondre aux aspirations des peuples à la sécurité, à la justice et au développement.

**Le Président par intérim** : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Ernesto Leal, Ministre des relations extérieures du Nicaragua.

**M. Leal** (Nicaragua) (*interprétation de l'espagnol*) : Qu'il me soit tout d'abord permis de féliciter le Président pour son élection à la présidence de la présente session de l'Assemblée générale. Nous sommes convaincus qu'il saura guider nos travaux avec succès. Je saisis également cette occasion pour remercier M. Diogo Freitas do Amaral du travail qu'il a accompli.

En 1990, lorsque Mme Violeta Barrios de Chamorro est devenue Présidente du Nicaragua, le pays était en état de guerre. Négocier la démobilisation de plus de 20 000 personnes armées et réduire une armée de plus de 90 000 soldats étaient des tâches clés pour mettre fin à une guerre civile qui avait duré près de 10 ans. Ce processus complexe de pacification du Nicaragua n'était que l'amorce du processus de paix, de réconciliation, de démocratie et de développement visant à adapter le pays à la nouvelle situation régionale et à la mondialisation des relations internationales.

Dans le cadre de ce processus, nous avons entrepris de moderniser l'État, de stopper l'inflation galopante, de libéraliser les prix et d'éliminer le monopole de l'État sur le commerce extérieur et les finances, et réussi à privatiser la quasi-totalité des entreprises qui étaient la propriété de l'État.

L'appareil de l'État étant réduit, nous avons commencé à décentraliser le gouvernement et à transférer les responsabilités aux autorités municipales et communales et à tous les secteurs où le secteur privé pouvait de toute évidence se révéler beaucoup plus efficace.

Nous avons mené à bien le processus de paix et de réconciliation, qui était essentiel pour renforcer la démocratie dans le pays. Nous avons stabilisé l'économie et épongé

une partie de la dette extérieure qui, malheureusement, reste un énorme fardeau.

L'une des principales préoccupations du gouvernement de la Présidente Violeta Barrios de Chamorro a été de veiller à ce que les droits de l'homme de tous les Nicaraguayens soient respectés. Nous avons adopté à cette fin des dispositions législatives et administratives pour éliminer des prisons du Nicaragua l'assassinat, la torture et l'impunité.

Nous avons mis en place de nouvelles institutions pour dynamiser l'enseignement, le commerce et la banque. Nous avons introduit un système de sécurité sociale beaucoup plus efficace. Nous avons consacré une plus grande partie de notre budget à l'enseignement primaire et technique et nous sommes fiers de ce que la liberté de la presse est aujourd'hui totale au Nicaragua. L'armée est désormais contrôlée par les civils, ce qui sera un autre legs important du nouveau gouvernement.

Aujourd'hui, le pays a sans doute plus de liberté politique que jamais. On a considérablement avancé dans l'institutionnalisation de la démocratie, et les ressources que les Nicaraguayens consacraient avant à la guerre sont aujourd'hui utilisées au profit de l'éducation, de la santé, de la construction de logements et de routes, c'est-à-dire, du développement global du Nicaragua.

La démocratie au Nicaragua est née en 1990, avec la Présidente Violeta Barrios de Chamorro, et avec l'unique élection véritablement libre que nous ayons eue dans toute notre histoire. Dans ces moments difficiles, les Nicaraguayens acceptent de relever le défi de faire germer dans notre pays une nouvelle culture de paix. Les Nations Unies ont joué un rôle très important dans ce processus pour parvenir à la démocratie et ouvrir une ère nouvelle pour le Nicaragua. À présent, dans le même esprit, les Nations Unies collaborent encore et nous fournissent une aide pour les prochaines élections de cette année.

Depuis 1990, de nombreux changements se sont produits à l'échelle mondiale. De nombreux pays se sont libérés de l'oppression et de la dictature. Le rideau de fer et les murs de l'intolérance idéologique sont tombés. Les fondements de l'apartheid se sont effondrés et un processus de paix très prometteur, même s'il y a encore des problèmes, se développe au Moyen-Orient. Et grands sont les changements et les sacrifices faits par les peuples sous les régimes totalitaires pour conquérir leur droit de vivre en paix et dans la liberté, dans un monde plus sûr, plus juste, plus pacifique, plus tolérant et plus démocratique.

Cependant, nous avons pu constater que de nouvelles crises et de nouveaux conflits sont apparus dans d'autres régions du monde. De par sa nature universelle, l'ONU est dans l'obligation de relever les défis d'ordre sécuritaire qu'exige la situation actuelle. L'ordre du jour mondial de notre organisation permet un usage plus dynamique de celle-ci. Les Nations Unies doivent affronter des problèmes tels que l'élimination de la pauvreté, la dégradation de l'environnement, le terrorisme, l'usage et le trafic des drogues, la violence contre la femme et promouvoir les valeurs démocratiques et le progrès. Le Nicaragua est convaincu que la paix et la démocratie sont étroitement liées au développement et nous sommes sûrs que sans développement économique il est extrêmement difficile de parvenir à la démocratie durable.

Dans l'«Agenda pour la paix» du Secrétaire général, les changements importants intervenus au cours des dernières années sont signalés. De même, on y relève les conditions difficiles qui existent encore particulièrement dans les pays en développement dans des aspects tels que la faim et la pauvreté. On reconnaît également le risque pour la stabilité mondiale que constituent l'énorme fardeau de la dette et les barrières qui entravent le commerce international. Tout cela rend malaisée l'élaboration du nouveau concept de sécurité internationale dont nous débattons ici aux Nations Unies. L'«Agenda pour la paix» du Secrétaire général constitue donc un mécanisme permettant la construction d'une paix véritable grâce à la diplomatie préventive.

Rappelons, comme l'a dit aujourd'hui le Premier Ministre de Norvège, que la paix ne doit pas seulement être recherchée entre les États mais à l'intérieur des États.

Je crois que la mission délicate que doivent accomplir l'ONU dans cette nouvelle étape, peut être illustrée par le rôle dynamique qu'elle est en train de jouer en Amérique centrale, déclarée, en 1992, par l'Assemblée générale des Nations unies région de paix, de liberté, de démocratie et de développement.

Il n'y a pas de doute que l'ONU est entrée dans un processus très important de transformation et de rénovation qui coïncide précisément avec les 50 ans de sa fondation et qui est le reflet de la situation internationale actuelle. Nous attendons de cette rénovation une plus grande démocratisation de notre organisation mondiale, en particulier au Conseil de sécurité, ainsi que l'admission de nouveaux membres au sein de notre organisation, comme la République de Chine à Taiwan, qui remplit les conditions d'admissibilité requises par la Charte mais se voit refuser ce droit. De la même manière, nous attendons également une plus

grande contribution de l'Organisation aux pays en développement, notamment pour les programmes de coopération technique et de coopération pour le développement.

Pendant ces dernières années de transition, au cours desquelles nous avons établi et consolidé la paix et la démocratie au Nicaragua, le désarmement mondial s'est accéléré. Les budgets pour les armements ont diminué dans de nombreux pays et les Gouvernements centraméricains ont adopté des initiatives sérieuses pour ce qui est de la production, de l'utilisation et des transferts de mines anti-personnel; nous avons également déclaré la région centraméricaine totalement exempte de ces engins.

Dans les pays où il y a eu des conflits armés, comme c'est le cas du Nicaragua, des opérations de déminage sont mises en oeuvre avec des perspectives prometteuses. En même temps, plusieurs pays dotés d'armes nucléaires ont déclaré des moratoires sur les essais, éloignant ainsi les possibilités d'une guerre nucléaire dévastatrice.

Le nombre de régions exemptes d'armes nucléaires a également augmenté. Avec la signature du Traité de Pelindaba, on a créé une zone exempte de ces armes en Afrique et une autre zone exempte d'armes nucléaires a été établie en Asie du Sud-Est, ce qui renforce les possibilités d'un monde plus sûr. Il est important de souligner que très récemment nous avons approuvé à une majorité absolue, ici même aux Nations Unies, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Il est préoccupant que les divers progrès réalisés au plan politique à l'échelle mondiale ces derniers temps ne sont pas en accord avec les progrès accomplis dans le domaine économique. Les pays en développement sont toujours confrontés à de sérieuses difficultés telles que la pauvreté extrême et le chômage. L'accès aux nouveaux marchés internationaux est toujours limité pour nos produits; le fardeau de la dette est insoutenable; les inégalités constantes des systèmes financiers internationaux continuent de toucher durement nos pays. Pour cela, il est urgent d'établir des relations économiques internationales plus justes et plus équitables.

Il est aussi inquiétant de constater que pendant cette même période de transition mondiale, régionale et nationale de nouvelles formes d'intolérance, d'incompréhension et de violation des droits de l'homme ont brisé la paix dans certaines régions du monde. C'est le cas de la Bosnie-Herzégovine, de la Somalie et du Rwanda, pays dans lesquels se sont produits des conflits qui ont profondément blessé la conscience humaine.

Dans ce sens, le Nicaragua est inquiet de ce qui s'est passé récemment au Burundi, où en dépit des efforts de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et de la communauté internationale, la situation reste délicate. Cependant, les efforts réalisés pour ramener la paix en Tchétchénie nous réjouissent.

Nous sommes préoccupés par la répétition des pratiques terroristes et leurs effets pernicious. Nous pensons que leurs auteurs doivent être traduits en justice sans aucune forme d'excuse. Nous condamnons des attentats comme celui dont a été la cible le Président Moubarak de l'Égypte. Nous condamnons de la même façon l'attaque menée récemment à Dharan, en Arabie saoudite, où des centaines de personnes innocentes ont été blessées. Nous sommes solidaires avec les victimes et leurs familles.

Nous sommes préoccupés par l'expansion de la production, de la consommation et du trafic de stupéfiants, ainsi que son lien croissant avec le terrorisme et le trafic d'armes qui, de même que le trafic des drogues, continuent de constituer une grave menace pour l'avenir de nos générations.

Pour ces raisons, je voudrais dire que le Nicaragua a été heureux d'entendre la proposition faite par le Président de la Colombie au sujet de la nécessité d'élaborer un programme mondial de lutte contre les drogues. Nous estimons que l'ONU devrait mener une mûre réflexion sur cette importante initiative.

À la veille du XXI<sup>e</sup> siècle, la communauté internationale dans son ensemble doit rechercher les moyens de surmonter ces situations. Nous devons déployer tous les efforts possibles en ce sens. Le Nicaragua est prêt à appuyer la communauté internationale dans ces efforts.

En juillet 1994 a eu lieu à Managua, Nicaragua, la deuxième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies dont l'objectif fondamental était d'examiner, d'une façon franche et objective, les faiblesses, les perspectives et les défis se posant aux nouvelles démocraties. À cette occasion, je voudrais, au nom de mon pays et en notre qualité de secrétariat par intérim de la Conférence, lancer un appel pour que la troisième Conférence des démocraties nouvelles qui aura lieu l'an prochain à Bucarest, Roumanie, retienne l'attention spéciale de la communauté internationale.

Dans cette quête incessante de paix et du renforcement de la démocratie, en Amérique centrale nous mettons en pratique un nouveau modèle de sécurité régionale. Les éléments

les plus importants de ce nouveau modèle ont été énoncés dans l'Alliance pour le développement durable de l'Amérique centrale, qui est une stratégie nationale et régionale qui encourage le changement des attitudes personnelles et sociales afin d'assurer la construction d'un modèle durable de développement, à la fois sur le plan politique, économique, social, culturel et environnemental.

Les Centraméricains ont souscrit à un traité de sécurité démocratique dont l'objectif est le respect, la promotion et la protection de tous les droits de l'homme. Ses dispositions assurent la sécurité des États centraméricains et de leurs habitants grâce à la création de conditions qui leur permettent de s'épanouir sur le plan personnel, familial et social, et ce, dans la paix, la liberté et la démocratie. Ce sont là des initiatives qui pourraient être étudiées dans d'autres régions géographiques pour renforcer les processus nationaux dans le cadre de nouvelles conditions et afin de progresser vers un nouvel ordre international plus sûr, auquel nous aspirons tous.

À quelques mois seulement de la fin du mandat de la Présidente Violeta Barrios de Chamorro et à moins d'un mois des élections destinées à désigner son successeur, nous sommes très heureux du travail accompli au cours de cette période. Les événements mondiaux et régionaux continuent d'avoir des répercussions à l'intérieur des pays. Dans le cas du Nicaragua, cette répercussion a été extrêmement positive. À la fin de son mandat, notre gouvernement laissera un Nicaragua complètement différent de celui que nous avons trouvé en 1990.

Nous sommes certains que quel que soit le nouveau président du pays élu aux prochaines élections il devra avoir la vision nécessaire pour établir, comme la Présidente l'a fait, un gouvernement qui soit celui de tous les Nicaraguayens. C'est pourquoi nous croyons qu'il devra également continuer un processus profond de consolidation de la démocratie afin de suivre la voie de la paix, de l'harmonie et du progrès.

Au nom de la Présidente Violeta Barrios de Chamorro, je voudrais demander à la communauté internationale et à l'ONU de continuer d'appuyer le Nicaragua, dans l'intérêt de la démocratie, dans l'intérêt de notre pays, et surtout, dans l'intérêt de la communauté internationale.

Je saisis cette occasion pour remercier, au nom du peuple et du Gouvernement nicaraguayen, et en mon nom propre, les États, les gouvernements, les organisations internationales et les organisations non gouvernementales qui, d'une façon ou d'une autre, ont apporté à notre pays

coopération et solidarité. Sans cette solidarité les Nicaraguayens n'auraient jamais pu parvenir à la démocratie dont ils jouissent aujourd'hui, pas plus qu'ils n'auraient pu jeter les bases du développement économique. Merci à tous.

**Le Président par intérim** : Nous avons entendu le dernier orateur inscrit au débat général pour cette réunion. Je donne maintenant la parole aux représentants qui souhaitent prendre la parole dans l'exercice de leur droit de réponse.

Je rappelle aux membres que, conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, la durée de la première intervention dans l'exercice du droit de réponse doit être limitée à 10 minutes et celle de la seconde à cinq minutes, et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

**M. Gomersall** (Royaume-Uni) (*interprétation de l'anglais*) : Au nom du Royaume-Uni, je voudrais dire quelques mots en réponse aux observations qu'a faites le Ministre des affaires étrangères de l'Argentine à propos des îles Falkland. Nous sommes heureux que le Ministre des affaires étrangères se soit de nouveau référé à la coopération croissante entre le Royaume-Uni et l'Argentine, qui caractérise notre relation bilatérale. Mon gouvernement espère sincèrement que les progrès déjà réalisés se renforceront et s'intensifieront encore. Mais mon gouvernement n'accepte pas les observations faites par le Ministre des affaires étrangères au sujet de la souveraineté. Nous n'avons nul doute quant à la souveraineté de la Grande-Bretagne sur les îles Falkland et les autres territoires britanniques se trouvant dans l'Atlantique Sud.

Dans les îles Falkland nous devons respecter les vœux de la population. Dans les îles Falkland de nombreuses familles remontent à cinq ou six générations. Les représentants élus des habitants des îles, dont certains ont visité l'ONU à l'occasion du débat qui a eu lieu au Comité des 24 le 24 juillet dernier, ont exprimé leurs vues clairement et à de nombreuses occasions. Ils ont déclaré qu'ils étaient convaincus de leur droit à l'autodétermination, de leur droit de vivre sous un gouvernement de leur choix et, en tant que porte-parole démocratique du peuple des îles Falkland, ils ont confirmé ne pas vouloir faire partie de l'Argentine.

Malgré l'existence de divergences avec l'Argentine au sujet de la souveraineté, nous poursuivons un dialogue constructif avec le Gouvernement argentin qui porte, par exemple, sur la mise en valeur des hydrocarbures et des

pêcheries dans l'Atlantique Sud. Une nouvelle série de pourparlers aux niveaux officiel et ministériel, destinés à réaliser de nouveaux progrès sur ces questions et d'autres questions, auront lieu à New York cette semaine. Nous apprécions ces mesures pratiques qui tendent à développer la coopération Royaume-Uni-Argentine au profit des îles. Nous menons ces discussions tout en maintenant notre position en ce qui concerne la question de la souveraineté sur les îles Falkland.

**Mme Gazeau-Secret** (France) : Monsieur le Président, la délégation française se voit obligée de faire objection aux propos qui ont été tenus par le Premier Ministre de Papouasie-Nouvelle-Guinée, concernant les territoires de Polynésie française et de Wallis et Futuna. Les populations de ces territoires n'ont cessé de manifester, de la façon la plus démocratique qui soit, leur appartenance à la République française. Les interrogations du Premier Ministre de Papouasie-Nouvelle-Guinée sont donc, du point de vue de ma délégation, sans objet.

**M. Westendorp** (Espagne) (*interprétation de l'espagnol*) : La délégation espagnole se voit dans l'obligation d'intervenir dans l'exercice du droit de réponse et faire référence aux villes espagnoles de Ceuta et Melilla, et d'autres parties du territoire espagnol dont il a été question dans le discours prononcé cet après-midi par le Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Royaume du Maroc.

De telles affirmations ne reflètent pas la réalité, vu qu'elles se réfèrent à des territoires espagnols dont les citoyens sont représentés au Parlement espagnol avec les mêmes droits et dans les mêmes conditions que le reste de leurs compatriotes. Un parallèle ne peut être fait avec d'autres situations de nature fondamentalement différente. En outre de telles références sont peu indiquées vu les relations globales étroites existant entre les Royaumes d'Espagne et du Maroc, tant au niveau bilatéral que dans l'ensemble de la région à laquelle nous appartenons en tant que voisins.

**Mme Ramírez** (Argentine) (*interprétation de l'espagnol*) : Ayant entendu la déclaration du Royaume-Uni, l'Argentine souhaite réaffirmer la déclaration faite ce matin dans le débat général par le Ministre des affaires étrangères, M. Guido Di Tella.

*La séance est levée à 17 h 50.*